



Rapport d'activité
2013



**Direction départementale des
Finances publiques de l'Ain**

SOMMAIRE

1 – Avant-propos.....	3
2 – La DGFIP dans le département de l’Ain.....	4
- 2. 1 – Données économiques, géographiques et démographiques	5
- 2. 2 – Organigramme de la direction	6
- 2. 3 – L’implantation territoriale des services dans le département	7
- 2. 4 – Les résultats des indicateurs BOP (budget opérationnel de programme)	8
3 – Les métiers de la fiscalité.....	10
- 3. 1 – L’assiette et le recouvrement des impôts des particuliers et des professionnels	11
- 3. 2 – Les missions foncières	15
- 3. 3 – Le contrôle fiscal	18
- 3. 4 – Le contentieux et les affaires juridiques	21
4 – Les métiers de la gestion publique.....	23
- 4. 1 – La dépense	24
- 4. 2 – La comptabilité de l’Etat	25
- 4. 3 – Les recettes non fiscales	25
- 4. 4 – Les dépôts et services financiers	26
- 4. 5 – Le secteur public local	28
- 4. 6 – La fiscalité directe locale	31
- 4. 7 – L’action économique et financière	32
- 4. 8 – Les missions domaniales	33
5 – Les missions rattachées.....	34
- 5. 1 – La mission maîtrise des risques	35
- 5. 2 – La mission départementale d’audit	36
- 5. 3 – La politique immobilière de l’Etat	37
- 5. 4 – La communication	38
6 – Les fonctions transverses.....	39
- 6. 1 – Les ressources humaines	40
- 6. 2 – Le budget et l’immobilier	43
- 6. 3 – La stratégie, la qualité de service et l’informatique	45

Avant-propos



Forte de ses 762 agents et de ses 50 services répartis sur l'ensemble du territoire départemental, la Direction départementale des finances publiques de l'Ain est un acteur incontournable, présent dans de multiples aspects de la vie de nos concitoyens, de nos collectivités, des administrations de l'Etat ou de la sphère économique locale.

Après seulement quatre années d'existence, notre nouvelle direction, issue de la fusion de la Trésorerie générale et de la Direction des services fiscaux, a su démontrer toute sa légitimité et sa capacité à répondre aux besoins de ses usagers et partenaires, en leur offrant une qualité de service et un niveau d'expertise reconnus et appréciés.

Au plan local comme national, l'année 2013 a été marquée par de nombreux chantiers qui ont concerné l'ensemble de nos secteurs d'activité, de gestion publique comme de gestion fiscale et foncière.

Certains focus ponctuant le présent rapport d'activité en apportent quelques illustrations et témoignent de l'implication de la DGFIP au service de la modernisation de l'Etat et de la simplification des démarches (adaptation de notre organisation et de nos procédures, dématérialisation des échanges, mise en œuvre de nouveaux dispositifs juridiques ou informatiques...).

Moins visible mais tout aussi fondamental en appui et au côté des métiers, l'engagement des services supports et des missions rattachées de la direction mérite également d'être particulièrement souligné au regard des actions et travaux importants réalisés tout au long de l'année au bénéfice de notre collectivité professionnelle.

2013 a également vu s'achever les travaux d'élaboration de la nouvelle démarche stratégique de la DGFIP. Ce projet, qui fixe le cap donné à notre administration pour les cinq années à venir, ouvre ainsi une nouvelle page de l'histoire de la DGFIP et marque l'ambition de poursuivre ensemble, dans le dialogue, la modernisation et l'amélioration de la qualité de nos services en vue de répondre aux attentes de nos différents publics et partenaires institutionnels.

La mobilisation remarquable des cadres et des agents du département, dans un contexte que nous savons contraint en termes de moyens, a également permis à la DDFiP d'atteindre de très bons résultats sur l'exercice 2013.

Il convient donc ici de rendre hommage aux efforts collectifs de l'ensemble des acteurs et des services du département qui ont contribué à cette réussite et permettent à notre direction d'envisager l'avenir avec confiance.

Bonne lecture à toutes et à tous.

*Francis BONNET
Directeur départemental des
finances publiques de l'Ain*

La DGFIP
dans le département
de l'Ain
en 2013

Le département de l'Ain est un territoire à la géographie riche, à l'économie dynamique et à la population en constante augmentation.

Les services de la direction départementale des finances publiques (direction et structures locales) y sont implantés de façon à répondre au mieux aux besoins de la population, en assurant avec efficacité leurs nombreuses missions.

LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES, GEOGRAPHIQUES ET DEMOGRAPHIQUES DE LA CIRCONSCRIPTION

Les caractéristiques du département de l'Ain reflètent les contrastes d'un territoire en forte évolution démographique, à la géographie passant des plaines aux montagnes, frontalier de la Suisse et doté d'une forte dynamique économique.

Le département de l'Ain présente une grande dispersion géographique sur une superficie étendue (5 762 km²). Seulement 5 villes dépassent les 10 000 habitants : Ambérieu-en-Bugey (13 839 habitants), Bellegarde-sur-Valsérine (11 630 habitants), Bourg-en-Bresse (39 882 habitants), Oyonnax (22 459 habitants) et Gex (10 7446 habitants). Cependant, près de 80 % de la population totale vit en zone urbaine agglomérée. En outre, ces zones (le chef-lieu et 3 pôles d'attraction, autour des grandes métropoles de Lyon et Genève d'une part, et de Mâcon d'autre part), sont distantes entre elles.

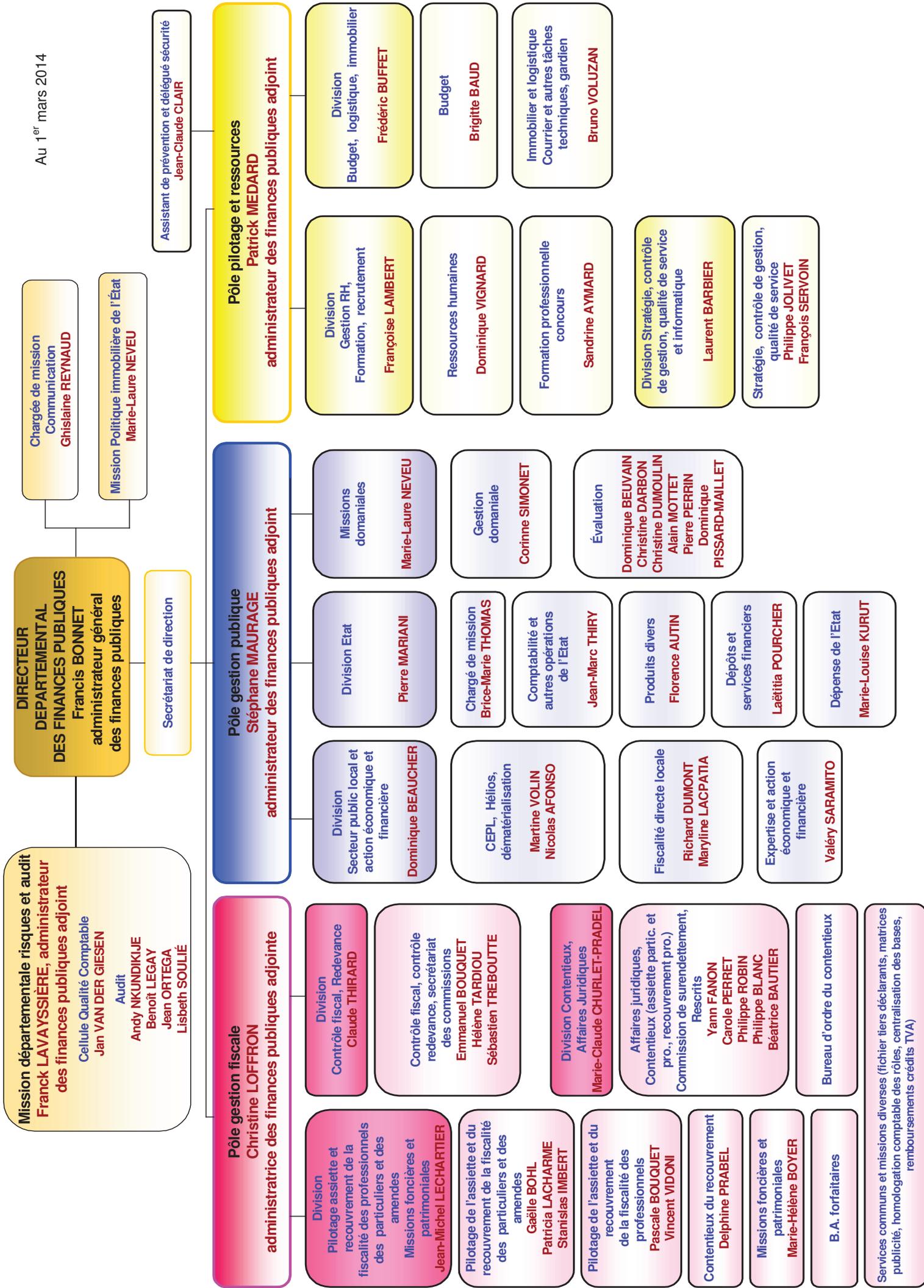
L'activité économique est également très dispersée : 5 bassins industriels et technologiques de pointe (Plastic Vallée, Bourg-en-Bresse, Pays de Gex, Plaine de l'Ain, Belley), de nombreuses industries éparses, des campagnes actives, riches et peuplées, et environ la moitié du territoire en zone montagneuse.

La population de l'Ain continue de croître : 471 019 habitants en 1990, 515 478 en 1999, 603 827 en 2014 (source : INSEE, population municipale du département de l'Ain), soit une augmentation de près de 30 % sur 24 ans.

Le département est également très marqué par la proximité de Genève et Lyon : importance des contribuables étrangers, des fonctionnaires internationaux et des frontaliers, grande mobilité des contribuables, nombreux contribuables à forts niveaux de revenus et d'exigence, même en zone rurale, fraudes diverses en zone frontalière, population de type urbain, forte pression immobilière rendant difficile la stabilisation du personnel près de la Suisse. Les différentes catégories de contribuables sont toutes bien représentées au sein du tissu fiscal, ce qui rend difficile une priorisation des enjeux.

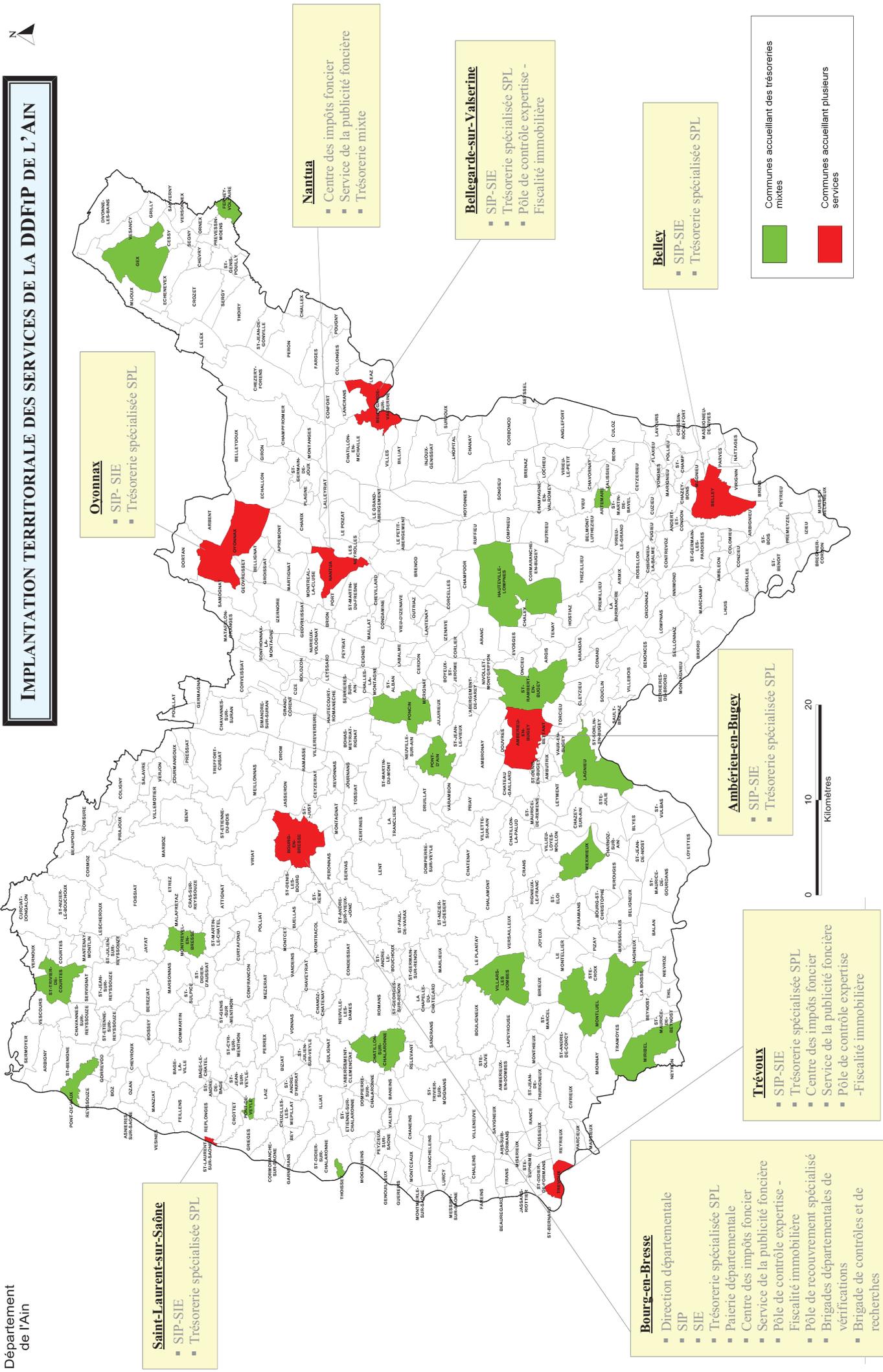
L'Ain est un département de contraste : industriel de pointe (1^{er} département en pourcentage de population active dans l'industrie), agricole, dortoir de qualité (frontière suisse, région lyonnaise), avec en conséquence, un taux de chômage parmi les plus faibles de France et très inférieur à la moyenne nationale (7,1 % au 3^{ème} trimestre 2013 contre 10,5 % à la même date au niveau national), mais bien supérieur à la période précédant la crise de 2008-2009 (4,7 % en 2008).

Ces caractéristiques très particulières du département ont des incidences fortes sur les structures (nombre important d'implantations, en gestion publique comme fiscale), la gestion des ressources humaines, les frais de fonctionnement, l'activité (charge des nouveaux contribuables -environ 5 000 nouveaux articles par an-, activité soutenue pour le secteur local -en raison du dynamisme démographique, de la richesse des collectivités et des exigences des habitants-, le domaine et le cadastre), la productivité (moindre près de la Suisse compte tenu des caractéristiques des dossiers), les résultats du contrôle fiscal et l'action en recouvrement.





IMPLANTATION TERRITORIALE DES SERVICES DE LA DDFIP DE L'AIN



Saint-Laurent-sur-Saône

- SIP-SIE
- Trésorerie spécialisée SPL

Oyonnax

- SIP-SIE
- Trésorerie spécialisée SPL

Nantua

- Centre des impôts foncier
- Service de la publicité foncière
- Trésorerie mixte

Bellegarde-sur-Vaeraine

- SIP-SIE
- Trésorerie spécialisée SPL
- Pôle de contrôle expertise - Fiscalité immobilière

Bourg-en-Bresse

- Direction départementale
- SIP
- SIE
- Trésorerie spécialisée SPL
- Paierie départementale
- Centre des impôts foncier
- Service de la publicité foncière
- Pôle de contrôle expertise - Fiscalité immobilière
- Pôle de recouvrement spécialisé
- Brigades départementales de vérifications
- Brigade de contrôles et de recherches

Trévoux

- SIP-SIE
- Trésorerie spécialisée SPL
- Centre des impôts foncier
- Service de la publicité foncière
- Pôle de contrôle expertise - Fiscalité immobilière

Ambérieu-en-Bugey

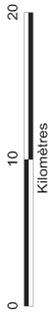
- SIP-SIE
- Trésorerie spécialisée SPL

Belleard-sur-Vaeraine

- SIP-SIE
- Trésorerie spécialisée SPL

Communes accueillant des trésoreries mixtes

Communes accueillant plusieurs services



INDICATEURS BOP - RESULTATS AU 31/12/2013

Référence	Indicateurs	2012		2013		Taux d'atteinte de l'objectif		Observations
		Objectif annuel	Résultat au 31/12	Objectif annuel	Résultat au 31/12	2012	2013	
Favoriser l'accomplissement volontaire des obligations fiscales								
GF 07	Taux d'usagers particuliers respectant leurs obligations déclaratives en matière d'IR	98,00%	98,06%	98,00%	97,94%	100,06%	99,94%	
			décembre		décembre			
GF 06	Taux de paiement des impôts des particuliers (ex "taux brut de recouvrement des impôts sur rôle")	98,55%	99,32%	99,03%	99,00%	100,78%	100,01%	
			décembre		décembre			
GF 14	Taux d'usagers professionnels respectant leurs obligations déclaratives	96,54%	96,31%	96,44%	96,57%	99,76%	100,13%	
			décembre		décembre			
GF 18	Taux net de recouvrement forcé des impôts des professionnels	52,63%	55,93%	56,50%	57,88%	106,27%	102,44%	
			décembre		décembre			
Faciliter l'impôt								
GF 02	IQS Marianne	75,00%	93,50%	75,00%	88,85%	124,67%	118,47%	
Assurer la lutte contre la fraude fiscale et le recouvrement offensif des impôts et des amendes								
CF 01	Pourcentage des contrôles réprimant les fraudes les plus caractérisées	33,46%	33,84%	33,50%	28,90%	101,14%	86,27%	
			décembre		décembre			
GF 15	Taux net de recouvrement DGFP en droits et pénalités sur créances CFE au titre de N-2	48,95%	52,84%	62,00%	68,39%	107,95%	110,31%	
			décembre		décembre			
CF 12	Taux cumulé de contrôle corrélé revenus/patrimoine des dossiers de particuliers présentant de forts enjeux	100,00%	101,94%	33,00%	34,47%	101,94%	104,45%	
			décembre		décembre			
Assurer la qualité comptable								
CL 18	Indice de performance comptables (IPC)	-	-	84,00%	84,83%	-	100,99%	
					décembre			

INDICATEURS BOP - RESULTATS AU 31/12/2013

Référence	Indicateurs	2012		2013		Taux d'atteinte de l'objectif		Observations
		Objectif annuel	Résultat au 31/12	Objectif annuel	Résultat au 31/12	2012	2013	
Réduire les délais de paiement des dépenses publiques								
CL 11	Délai de paiement par les comptables du secteur local (sous Hélios)	6,8	6,1 <i>décembre</i>	6,8	7 <i>décembre</i>	111,48%	97,14%	
Renforcer la qualité du service <u>partenarial</u> rendu au secteur public local								
CL 09	Taux brut de recouvrement des produits locaux de l'exercice N-1 au 31 décembre N	96,00%	98,95% <i>décembre</i>	96,50%	98,95% <i>décembre</i>	103,07%	102,54%	
Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible								
GF 16	Part des demandes de remboursements de crédits de TVA et de restitutions de trop versés d'IS ayant reçu une suite favorable ou partiellement favorable, traitées dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	82,35%	90,50% <i>décembre</i>	85,00%	85,62% <i>décembre</i>	109,90%	100,73%	
JF 03	Taux de réclamations contentieuses en matière d'IR, de TH et de CAP traitées dans le délai de 30 jours	98,37%	98,10% <i>décembre</i>	96,43%	97,68% <i>décembre</i>	99,73%	101,30%	

*Les missions
fiscales*

Les missions fiscales de la DDFiP de l'Ain recouvrent :

- l'assiette et le recouvrement des impôts des particuliers et des professionnels ;
- les missions foncières et patrimoniales ;
- le contrôle fiscal ;
- le contentieux et les affaires juridiques.

Elles sont assurées sur le terrain par un réseau de 40 structures infradépartementales :

STRUCTURES	NOMBRE
Service des impôts des particuliers (SIP)	1
Service des impôts des entreprises (SIE)	1
SIP-SIE	6
Pôle de recouvrement spécialisé	1
Centre des impôts foncier	3
Service de la publicité foncière	3
Brigade départementales de vérifications	2
Brigade de contrôle et de recherche	1
Pôle de contrôle, d'expertise et de fiscalité patrimoniale	3
Trésorerie mixte à activité « impôts »	19

I - L'ASSIETTE ET LE RECOUVREMENT DES IMPOTS DES PARTICULIERS ET DES PROFESSIONNELS

Les services de la DDFiP prennent en charge toutes les opérations liées au calcul et au paiement des différents impôts.

Ainsi, les services des impôts des particuliers (SIP) assurent les opérations d'assiette et de liquidation pour les impôts sur rôle (impôt sur le revenu, impôt de solidarité sur la fortune -pour partie- et fiscalité directe locale). Pour l'impôt sur le revenu, les services traitent les déclarations de revenus des particuliers et relancent les contribuables défaillants.

Pour les impôts « auto-liquidés » (la TVA, l'impôt sur les sociétés et la taxe sur les salaires par exemple), les services des impôts des entreprises (SIE) traitent les déclarations établies par les contribuables professionnels et assurent la prise en charge des paiements et des demandes de remboursement.

En matière patrimoniale, les services reçoivent les déclarations et les paiements d'impôt de

solidarité sur la fortune et perçoivent les droits d'enregistrement et les droits de mutation.

Les centres des impôts fonciers (CDIF) réalisent quant à eux la mise à jour des bases d'imposition pour l'établissement de la taxe d'habitation et des taxes foncières (impôts directs locaux) et les services de la publicité foncière assurent la publication des actes fonciers et tiennent à jour le fichier immobilier, qui recense les éléments juridiques relatifs à l'ensemble des propriétés bâties ou non bâties.

Une fois le calcul et la liquidation des impôts réalisés, les services encaissent le produit de ces impôts et, en cas de défaut de paiement spontané, engagent les actions de poursuite nécessaires (relances amiables, mises en demeure, mais aussi avis à tiers détenteur, commandements et saisies).

1. LES IMPOTS DES PARTICULIERS

Au niveau local, en complément de l'activité habituelle, l'année 2013 a été marquée par deux événements spécifiques :

- l'expérimentation du paiement de l'impôt par carte bancaire dans les centres des Finances publiques de Bourg-en-Bresse (Grenouillère) et de Gex ;
- la mise en place d'un secteur d'assiette délocalisé du SIP de Bellegarde sur le site de Bourg-en-Bresse.

🔗 *L'accueil et le service aux usagers particuliers*

L'accueil des usagers est assuré par les services des impôts des particuliers et les trésoreries de proximité dans le cadre du dispositif de guichet fiscal unifié des particuliers déployé dans l'ensemble du département.

Les campagnes déclaratives et de paiement constituent des moments particulièrement forts dans les relations de la DDFiP avec les contribuables particuliers, se traduisant par une activité particulièrement soutenue :

L'accueil des usagers en chiffres – 2013		
		Variation par rapport à N-1
Campagne IR – accueil physique	44 424	stable
Campagne IR – accueil téléphonique	36 198	+ 1,5 %
SCOUP (réponses aux questions - voie électronique)	950	- 32 %
Campagne avis d'imposition – accueil physique	94 312	-2,8 %

Durant la campagne impôt sur le revenu, des permanences à l'extérieur des centres des finances publiques sont organisées pour certains publics spécifiques : assistantes maternelles, militaires (base militaire de la Valbonne) et frontaliers avec la Suisse (pays de Gex).

Concernant la campagne des avis d'imposition, la fréquentation des services, en légère baisse

mais qui reste importante, traduit une situation économique dégradée dans certaines zones du département, ce qui incite les usagers à solliciter des délais de paiement et des remises de cotisation. C'est également la conséquence de réformes législatives qui ont conduit à rendre imposables de nombreux redevables jusque-là exonérés en raison de la faiblesse de leurs revenus.

🔗 *Les travaux d'assiette et la prise en charge des déclarations*

En 2013, la promotion de la télédéclaration, de la démarche en faveur de l'« éco-papier » et du paiement dématérialisé de l'impôt s'est poursuivie. Dans l'Ain, la télédéclaration de l'impôt sur le revenu représente 101 433 télédéclarants en 2013, en hausse de 9,60 % par rapport à 2012.

En matière de civisme des particuliers (part des usagers particuliers respectant leurs obligations déclaratives en matière d'impôt sur le revenu), la DDFiP de l'Ain a presque atteint son objectif contractualisé de 98 %, avec un résultat de 97,94 % au 31 décembre 2013 (contre 98,06 % en 2012 et 97,77 % en 2011).

FOCUS : la saisie délocalisée de déclarations d'impôt sur le revenu relevant du SIP de Bellegarde et la mise en place du secteur Est

Comme l'an dernier, les vacances d'emplois affectant le SIP de Bellegarde ne permettaient pas d'assurer un rythme de saisie des déclarations qui garantisse les intérêts financiers de l'Etat. Aussi le pôle fiscal a-t-il assuré en 2013 la saisie délocalisée d'environ 10 000 déclarations 2042 relevant du SIP de Bellegarde. Cette opération a permis de ne pas dégrader la situation de Bellegarde par rapport à 2012 et de maintenir un rythme de saisie conforme aux exigences du recouvrement.

Par ailleurs, et de manière à palier les vacances d'effectifs récurrente sur ce centre, il a été décidé de transférer sur la résidence de Bourg-en-Bresse 4 emplois de contrôleurs non pourvus à Bellegarde. Un secteur de gestion délocalisé d'une partie des dossiers de Bellegarde a ainsi été créé sur la résidence de Bourg. Au 1^{er} septembre 2013, ces 4 postes ont été pourvus et un protocole d'organisation des travaux et de partage de responsabilité a été rédigé et signé par la DDFiP ainsi que les deux responsables de SIP concernés.

🔗 Le recouvrement

En matière de recouvrement, le département se situe à un excellent niveau : pour un montant global de prises en charge au titre de l'année 2011 de 991 464 602 €, le taux brut de recouvrement 2013 a atteint 99,01 %. Le recouvrement par le pôle de recouvrement spécialisé (PRS) des créances émises suite à contrôle fiscal externe, ainsi que de celles correspondant aux critères définis par le protocole départemental, libère les postes comptables d'une partie du recouvrement forcé et permet un pilotage fin du recouvrement sur contrôle fiscal externe.

Dans le même temps le niveau des paiements dématérialisés continue à progresser. En 2013 42,09 % des usagers ont acquitté leurs impôts par prélèvements mensuels, 10,24 % ont opté pour le prélèvement à l'échéance et 5,25 % ont télépayé (soit un total de 57,59 %). Ces moyens modernes de paiement ont porté sur l'impôt sur le revenu (IR), la taxe d'habitation (TH) et la taxe foncière (TF). Pour le seul IR, le taux de paiement dématérialisé atteint 85,75 %.

🔗 L'impôt de solidarité sur la fortune (ISF)

En 2013, le double système de déclaration a été reconduit. Les redevables dont le patrimoine net imposable était compris entre 800 000 € et 2 570 000 € de valeur nette taxable ont bénéficié de dispositions déclaratives allégées les autorisant à souscrire une déclaration 2042-C au lieu de la déclaration habituelle 2725. Ces redevables ont acquitté leur impôt émis sur rôle, auprès du SIP

ou de la trésorerie dont ils dépendent, avec néanmoins le rétablissement d'un barème progressif par tranches proche de celui qui existait en 2011 et qui se substitue au taux unique d'imposition. Quant aux redevables ISF dont le patrimoine net imposable excédait la limite de 2 570 000 €, ils sont restés soumis au dépôt de la déclaration 2725 dans les conditions analogues à celles des années passées.

	2013	2012
Nombre de déclarations souscrites	2 046 déclarations : ▪ 371 déclarations 2725 ▪ 1 675 déclarations 2042C	2 263 déclarations : ▪ 313 déclarations 2725 ▪ 1 950 déclarations 2042C
Paiements	15 797 486 € : ▪ 6 826 909 € payés sur rôles ▪ 8 970 577 € autoliquidés	22 497 338 € : ▪ 9 804 357 € payés sur rôles ▪ 12 692 981 € autoliquidés

🔗 Les amendes

Au titre des amendes, 32 174 articles ont été pris en charge pour un montant de 6 104 982 € soit une évolution de – 6 % par rapport à 2012.

L'Ain représente toujours plus de 3 % en nombre d'articles des prises en charge de la région Rhône-Alpes, et 4,54 % en montant.

➤ LES CHIFFRES-CLES 2013 DE LA SPHERE DES PARTICULIERS

Chiffres clés	2013
Déclarations de revenus	319 809
- dont télé-déclarations	101 433
Déclarations ISF	2046 (371 sur 2725 et 1675 sur 2042C)
Télépaiements	36 219
Avis de taxe d'habitation	285 785
Avis de taxe foncière	270 160

2. LES IMPOTS DES PROFESSIONNELS

🔗 Les travaux d'assiette et de prise en charge des déclarations

L'année 2013 a été marquée par un nouvel abaissement du seuil rendant obligatoire la télédéclaration. Depuis le 1^{er} octobre 2013, les entreprises non soumises à l'impôt sur les sociétés dont le chiffre d'affaires hors taxes est supérieur à 80 000 € doivent également télé-

transmettre leurs déclarations et paiement de TVA. Le nombre d'adhérents à Télétv@ (procédure permettant de déclarer en ligne ses opérations taxables à la TVA) a ainsi encore progressé passant de 16 222 à 21 119.

FOCUS : l'installation de postes en libre service dans les SIE

Pour accompagner la nouvelle baisse des seuils de télédéprocédures, et dans l'optique de la prochaine étape qui rendra obligatoires les démarches en ligne pour tous les professionnels dès début 2014, la DGFIP a souhaité installer dans les zones d'accueil de tous les SIE des postes informatiques connectés à internet et laissés en libre service pour que les usagers qui ne seraient pas équipés, puissent venir faire leur immatriculation avec l'aide de référents, puis réaliser toutes leurs formalités en ligne.

Dans ce cadre, tous les centres du département ont été équipés dès fin 2013.

Malgré la situation tendue en effectifs sur certaines zones du département, il a été possible de maîtriser le civisme déclaratif des professionnels et d'atteindre l'objectif

contractualisé cette année. Le taux d'usagers professionnels ayant respecté leurs obligations déclaratives s'établit en 2013 à 96,57 % pour un objectif de 96,40 %.

🔗 Le recouvrement

Contrairement aux années précédentes, et pour la première fois depuis trois ans, les recouvrements spontanés d'IS et de TVA

marquent le pas : - 3,41 % contre + 4,11 % en 2012. Le nombre des prises en charge lui augmente en volume (+2,36 %). Ces évolutions

sont liées à la conjoncture. En effet, les conséquences de la crise se font maintenant sentir tant au niveau des particuliers que des entreprises comme le constatent tous les acteurs du recouvrement. Pour les professionnels, les contribuables se plaignent du marché atone, des difficultés de trésorerie liées au manque de soutien des banques et des délais de règlement de leurs propres clients.

Pourtant, la part des impôts acquittés spontanément ne baisse que légèrement, passant de 98,36 % à 98,15 %. La défaillance déclarative, pour sa part, diminue, le taux de retardataires pour les déclarations de résultats passant de 0,85 à 0,62 %. En revanche le

nombre de comptes débiteurs nets augmente de 7,89 %. Ce constat confirme la tendance qui avait été notée en 2012.

En ce qui concerne les poursuites, les comptables sont contraints d'accorder davantage de plans de règlement aux entreprises en difficulté (174 plans conclus et enregistrés en 2013 contre 75 en 2012) et de notifier plus d'avis à tiers détenteurs (+22,5 %), ces derniers étant toutefois moins fructueux qu'en 2012.

Grâce à ces mesures, le taux de recouvrement forcé se situait en fin d'année à 57,88 %, soit au-delà de l'objectif fixé de 56,50 %.

🔗 Les remboursements de crédits de TVA

14 987 demandes de remboursement de crédit de TVA ont été traitées en 2013 (soit une augmentation de 1,26 % par rapport à 2012), pour plus de 220 millions d'euros remboursés

dans un délai moyen de 14,90 jours (délai sensiblement supérieur à celui de 12,78 jours constaté en 2012).

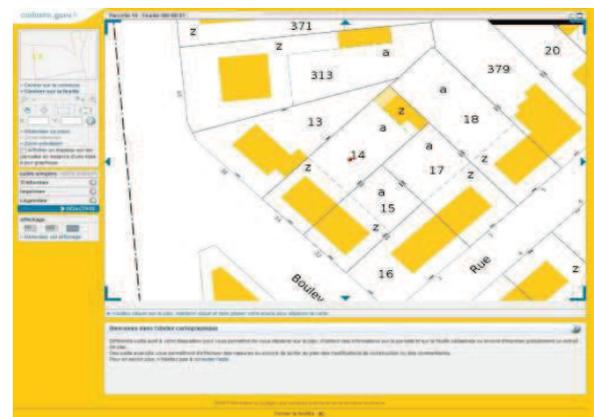
➤ LES CHIFFRES-CLES 2013 DE LA SPHERE DES PROFESSIONNELS

Chiffres clés	2013
Entreprises redevables de la TVA (au 30/06/13)	39 646
Entreprises soumises à l'IS (au 30/06/13)	14 907
Paiements spontanés (IS – TVA – TS)	1 173 062 947
Nombre de télédéclarants télé-TVA	21 119

II - LES MISSIONS FONCIERES

Au titre de ses missions foncières, la DDFiP gère « l'état-civil de la propriété », qui sert de fondement au calcul des impôts fonciers, et assure la mission de publicité foncière et d'enregistrement, qui permet de garantir la sécurité des transactions immobilières et la perception des droits et taxes associés.

Les services des finances publiques assurent également la mise à jour du plan cadastral et la délivrance d'informations aux usagers, collectivités territoriales ou professionnels du foncier.



1. L'ACTIVITE CADASTRALE

🔗 Les travaux de bureau

Il s'agit des travaux de maintenance des attributions et des évaluations cadastrales, qui sont effectués à la fois par les secteurs fonciers des 3 centres des impôts fonciers (CDIF) du département (Bourg-en-Bresse, Nantua et Trévoux), ainsi que par les agents des 3 SIP-

SIE-CDIF ayant intégré une compétence foncière (Belley, Oyonnax et Saint-Laurent-sur-Saône).

En 2013, l'exploitation des extraits d'actes et déclarations de propriétés bâties a conduit aux prises en charge suivantes :

	CHARGE	COUVERTURE
Extraits (mise à jour des attributions)	2 945	83,64 %
Déclarations (mise à jour des évaluations)	15 570	

Corrélativement, les services assurent le traitement des réclamations en matière d'évaluation et d'attribution cadastrales.

En ce qui concerne les attributions foncières (mise à jour des propriétaires), le taux de contentieux s'est établi en 2013 à 1,41 % pour le département, ce qui témoigne de la qualité des travaux effectués notamment avant la date

D4, date de constitution des fichiers servant à l'établissement des rôles de taxe foncière.

Sur ce sujet, il convient de préciser que l'activité des CDIF est très tributaire de celle des services de publicité foncière et que le retard actuel que connaissent ces services pour la mise à jour du fichier immobilier pénalise le travail des services fonciers.

🔗 L'activité topographique

L'année 2013 est la seconde année de mise en œuvre des orientations du plan d'action topographique départemental (PATD) 2012-2014.

Au titre de l'année 2013, la couverture de la charge de levés en matière d'opérations foncières a atteint un niveau identique à celle de 2012 et s'établit à 76,67 %.

Les géomètres du cadastre consacrent 75 % de leur temps aux travaux techniques et 25 % à

d'autres travaux (travaux de bureau, report de levés, contentieux).

Plusieurs chantiers de remaniement du plan cadastral sont inscrits au PATD. Ils sont réalisés soit par levés terrestres, soit par utilisation des orthophotoplans.

Les 419 communes du département sont toutes parcourues par les géomètres suivant une fréquence a minima triennale.

🔗 Autres événements notables

En matière foncière, l'actualité 2013 a surtout été marquée par l'engagement effectif du chantier de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels. L'exploitation de près de 30 000 déclarations 6660REV a permis de déterminer les secteurs d'évaluation du département, les grilles tarifaires et les fiches

d'impact. Ces éléments sont actuellement à l'étude en direction, où un travail d'expertise est mené conjointement avec les bureaux de la centrale et les 3 CDIF du département, afin que le projet qui doit être présenté aux commissions créées à cet effet, soit le plus cohérent possible.

2. LA PUBLICITE FONCIERE ET L'ENREGISTREMENT

🔗 **Activité des services de publicité foncière (SPF)**

Comme au niveau national, l'activité immobilière du département a continué à marquer en 2013 un certain fléchissement, même si celui-ci s'est ralenti et a été moindre que sur le reste du territoire national :

L'activité de la publicité foncière en chiffres		
	Formalités requises en 2013	Variation par rapport à N-1
SPF de Bourg-en-Bresse	26 505	+ 1,21 %
SPF de Nantua	47 805	-0,47 %
SPF de Trévoux	24 215	-0,84 %
Département	98 525	-0,12 %
National	9 382 358	-3,70 %

L'actualité juridique a de nouveau été riche en matière de publicité foncière en 2013 ce qui a contribué à complexifier la tâche des services.

De plus, ces services, déjà placés en situation tendue en matière d'effectif ont connu plusieurs départs d'agents très expérimentés. Or les métiers de la publicité foncière sont particulièrement techniques et nécessitent un long apprentissage. C'est pourquoi le délai de mise à jour du fichier immobilier s'est fortement dégradé dans le département, passant de 69 jours au 31 décembre 2012 à 127 jours au 31 décembre 2013.

La délivrance des renseignements préalables à la conclusion des transactions immobilières a pu se faire dans le délai de 10 jours pour 99,61 % des demandes (contre 100 % en 2012).

La procédure Télé@ctes mise en place en 2007, qui permet la transmission des échanges par voie dématérialisée entre les notaires et les SPF continue de progresser et concerne tant les réquisitions (+10,01 % sur toute l'année 2013) que les publications. En 2013, seules les réquisitions hors formalité doivent obligatoirement être téléactées. Toutes les études sont au rendez-vous à la fin de l'année. S'agissant des autres formalités, il subsiste une forte marge de progrès.



FOCUS : la transformation des conservations des hypothèques en SPF au 01/01/2013

L'ordonnance du 10 juin 2010 a prévu la réforme du statut des conservateurs des hypothèques.

Elle est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013 selon les principes suivants :

- reprise par l'Etat de la responsabilité civile des conservateurs des hypothèques ;
- remplacement du salaire du conservateur par une « contribution de sécurité immobilière » ;
- maintien de la compétence du juge judiciaire en matière de publicité foncière ;
- neutralité de la réforme pour les usagers ;
- reprise de l'activité doctrinale et contentieuse par les services de la Direction générale (bureau GF3B).

A cette même date, les conservations des hypothèques sont devenues des services de la publicité foncière (SPF) avec désormais à leur tête, un comptable soumis aux mêmes règles de gestion que celles applicables aux autres comptables de la DGFIP.

🔗 **Activité du pôle enregistrement**

Suite à des efforts notables et une réorganisation des travaux, le pôle a amélioré son délai d'enregistrement passant de 10 mois en 2012 à 6-7 mois concernant le traitement des déclarations de succession payantes, et de 13 mois en 2012 à 7 mois concernant les déclarations de succession non imposables. Rappelons que le retard pris dans le traitement de ces actes non soumis à la formalité fusionnée induisait des retards de publication également au niveau des SPF.

Le pôle enregistrement assure par ailleurs l'enregistrement et le suivi des dossiers de paiements fractionnés, différés et différés-fractionnés en matière de droits de succession.

Ce système permet à des héritiers de ne pas payer immédiatement les droits liés à une succession qui sont en report ou étalés sur une certaine période. Le législateur a créé ce système de manière à permettre de gérer des cas où l'actif successoral est uniquement composé d'immeubles ou pour favoriser la transmission d'entreprises. Or, le nombre des dossiers a fortement augmenté en 2013 passant de 181 dossiers à 226 (+25 %) au 31/12/2013 pour un total de 19 894 144 € de droits en surveillance. Le taux d'intérêt légal réclamé aux héritiers pour bénéficier de ce différé de paiement qui est à l'heure actuelle de 0,04% arrondi à 0%, constitue une incitation à recourir cette modalité de paiement.

	2013	2012	Variation
Donations et donations partage	4 257	2 264	+ 88 %
Déclarations de successions	7 417	4 983	+ 48,8 %
Autres actes et déclarations	10 449	11 754	- 11 %
Total des actes enregistrés	22 173	19 001	+ 16,69 %

Il s'agit d'un comptage portant sur des actes enregistrés, c'est à dire compris dans le flux et le stock.

III - LE CONTROLE FISCAL

Le contrôle fiscal permet la recherche et la sanction des manquements caractérisés des personnes physiques ou des personnes morales au respect de leurs obligations fiscales. Le contrôle fiscal lutte en priorité contre les fraudes les plus graves, permettant, au-delà du recouvrement de l'impôt élué, de rétablir une concurrence non faussée entre les acteurs économiques.

Pour la réalisation de ces contrôles, la DDFiP de l'Ain peut s'appuyer sur des structures

polyvalentes comme les SIP et SIE pour le contrôle sur pièces (CSP), mais également sur des services spécialisés, comme les pôles de contrôle expertise (PCE), les cellules de fiscalité immobilière (qui interviennent dans la sphère patrimoniale et le contrôle corrélé des dossiers à fort enjeu), les brigades de vérifications (BDV) et la brigade de contrôle et de recherches (BCR) pour des contrôles plus approfondis.

1 - LE CONTROLE SUR PIÈCES DES SIP

En 2013, le CSP effectué par les agents des SIP a concerné trois domaines :

- la relance amiable : il s'agit d'un contrôle de régularisation permettant d'offrir aux usagers qui ont commis pour la première fois une simple erreur, la possibilité de

rectifier leur déclaration, et par conséquent leur imposition, sans qu'une véritable procédure de contrôle soit diligentée à leur égard et évitant ainsi l'application de pénalités. En 2013, 772 articles d'impôt sur le revenu ont été concernés pour un total de droits supplémentaires de 510 407 €.

Alors que depuis trois ans, les apports de cette procédure, en nombre et en droits, étaient relativement stables, on note pour 2013 une large progression (+ 60 % en nombre et 86 % en droits).

- le contrôle d'initiative : c'est un contrôle portant sur des dossiers sélectionnés soit par des procédures de requêtage (SIRIUS), soit au vu d'éléments particuliers en possession des agents. Compte tenu des difficultés rencontrées par certains services en raison d'un effectif tendu, cette partie de

l'activité était en baisse depuis 2009. En 2013, le CSP d'initiative a conduit à l'établissement de 3 171 impositions supplémentaires à l'IR et aux prélèvements sociaux. En impôt sur le revenu, la progression en nombre de périodes taxées est de 1,82 % et de 5,39 % en droits.

- le contrôle des dossiers à fort enjeu (DFE) : cette année le rôle des SIP dans le contrôle des DFE a été réduit à hauteur de 19 dossiers sur un total de 243 (cf. infra).

2 - LE CONTROLE SUR PIECES DES PCE

Le montant total des droits rappelés par les PCE en CSP hors DFE (rappels + rectifications + reprises sur déficit sur dossiers professionnels et particuliers) s'est élevé en 2013 à 2 243 332 €. Ce résultat est encore en baisse par rapport à 2012 (-17,79 %). L'activité

en matière de contrôle des PCE a en fait été essentiellement axée sur les DFE et la programmation du contrôle fiscal externe. La baisse depuis plusieurs années du niveau d'activité des PCE sur le CSP représente le corollaire de cette politique.

3 - LE CONTROLE DES DOSSIERS A FORT ENJEU (DFE)

Les nouveaux critères des DFE (patrimoine supérieur à 3 000 000 € ou revenus annuels bruts supérieurs à 270 000 € ou 500 000 € si les traitements salaires et pensions représentent plus de 75 % du revenu brut) ont fait passer leur nombre dans le département de l'Ain de 1 093 à 705. L'objectif de contrôle d'un tiers des dossiers a été dépassé (243 dossiers contrôlés pour un objectif de 235).

Au titre du contrôle des DFE, le montant des droits rappelés en 2013 s'est élevé à 1 085 265 €, soit une moyenne en droit de 4 466 €. 7 propositions de vérifications ont été rédigées.

Il convient de noter qu'un agent du pôle fiscal a participé au contrôle des DFE à hauteur de 19 dossiers en 2013.

4 - LE CONTROLE PATRIMONIAL

Le tableau de bord de la fiscalité patrimoniale arrêté au 31 décembre 2013 fait apparaître les résultats suivants :

	Nombre de dossiers contrôlés	Résultats financiers
Successions	194	871 134 €
ISF	328	1 520 844 €
Mutations	28	21 492 €
Surveillances	11	67 088 €

5 - LE CONTROLE FISCAL EXTERNE (CFE)

En 2013, les deux brigades départementales de vérifications et les trois PCE ont réalisé 263 opérations de contrôle fiscal externe (208 pour les brigades et 55 pour les pôles).

Le montant total des droits rappelés s'est élevé à 10 726 111 € (+ 27,93 %), et la moyenne par affaire s'établit à 40 784 € (31 879 € en 2012).

Le département n'a pas atteint l'objectif contractuel en matière de pénalisation des fraudes les plus caractérisées, l'indicateur correspondant (CF01) étant mesuré au 31 décembre à 28,90 % pour un objectif de 33,50 %.

Grâce à un pilotage plus précis de l'approvisionnement des brigades en fiches de propositions de vérification (fiches 3909), le rythme d'avancement des travaux des brigades a été correct tout au long de l'année. Les PCE et la BCR ont produit en 2013 381 fiches pour alimenter les brigades, les PCE et la DIRCOFI.

Le taux net de recouvrement des créances suite à CFE s'est élevé en 2013 à 68,39 % pour une cible à 62 %.

Le contrôle fiscal a connu plusieurs faits marquants en 2013 ayant perturbé le cours des travaux :

- la disparition de fait, après le départ de son secrétaire en fin d'année, du comité départemental anti-fraude (CODAF) qui regroupait, sous l'égide du préfet et du procureur de la République, les administrations et services de l'Etat susceptibles d'échanger des renseignements et de lutter collectivement contre la fraude aux prélèvements obligatoires (fiscaux et sociaux) ;
- des mouvements importants dans les effectifs : renouvellement des cadres au 1^{er} septembre 2013 (responsable de la division du contrôle fiscal et des deux chefs de brigade ainsi que du chef du PCE-FI de Bourg-en-Bresse) ; renouvellement de 75 % des effectifs du PCE-FI de Bellegarde-sur-Valserine où se concentrent des enjeux importants ;
- en fin d'année, les dossiers de régularisation d'avoirs détenus à l'étranger ont mobilisé quasiment à plein temps un inspecteur de la division du contrôle fiscal.

6 – LE CONTROLE DE LA CONTRIBUTION A L'AUDIOVISUEL PUBLIC (CAP)

Un unique agent est affecté au contrôle de la contribution à l'audiovisuel public (CAP) et doit à ce titre couvrir l'ensemble du département.

Au 31 décembre 2013, les résultats constatés en la matière étaient les suivants :

CONTROLES	NOMBRE	CONTROLES POSITIFS
Particuliers	1 074	12,20 %
Professionnels	358	21,79 %

Au total, 1 432 contrôles ont été diligentés pour un objectif de 1590.

IV - LE CONTENTIEUX ET LES AFFAIRES JURIDIQUES

1 – LES DELAIS DE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

L'indicateur JF 03 (taux de réclamations contentieuses en matière d'impôt sur le revenu, de taxe d'habitation et de contribution à l'audiovisuelle publique traitées dans le délai de 30 jours) fait partie des 12 indicateurs qui participent du dispositif d'intéressement collectif à la performance de la DGFIP.

En ce qui concerne cet indicateur, le département a atteint un résultat de 97,68 % pour un objectif de 96,4 %, résultat très satisfaisant compte tenu de la situation difficile de certains services en termes d'effectifs.

2 – VOLUMETRIE GLOBALE DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF (NOMBRE DE DEMANDES RECUES)

Toutes affaires confondues, le flux des demandes contentieuses et gracieuses a augmenté de 3,64 % et le taux de couverture de la charge est passé à 95,02 % en 2013 (contre 94,37 % en 2012), ce qui traduit la réactivité et le dynamisme des services. Au niveau départemental, tous services et tous impôts confondus, le contentieux administratif a

légèrement progressé de 2,14 % (29 344 en 2013).

Les demandes gracieuses continuent quant à elles également à progresser (9356 demandes reçues en 2013 soit une hausse de 8,6 %), notamment en matière d'impôt sur le revenu et de TVA.

Le nombre de demandes enregistrées en 2013 se répartit essentiellement de la manière suivante :

	CONTENTIEUX	GRACIEUX
IR	12 874	1 787
TH et TF	8 354	2 294
Redevance audiovisuelle	3 527	2 097
TP/CET	2 225	190
TVA	451	1 917

3 – L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE (TA et TGI)

Le nombre d'instances reçues connaît une légère diminution (80 en 2013 contre 85 en 2012). Le taux de premiers mémoires présentés dans le délai de 6 mois se maintient à un très bon niveau (92,9 % pour une cible

départementale à 81,6 % et une cible nationale à 80 %), ainsi que le taux de jugements favorables à l'administration qui atteint 95,24 % en 2013 (contre 90,91 % en 2012).

4 – LE CONCILIEUR FISCAL DEPARTEMENTAL

Institué en 2004 dans le cadre du programme « Pour vous faciliter l'impôt », le conciliateur fiscal départemental répond à la volonté de proposer à l'usager, s'estimant victime d'un dysfonctionnement dans sa relation avec

l'administration, un recours personnalisé, pris en charge par un interlocuteur unique. Il traite ainsi des problèmes fiscaux rencontrés par les contribuables tant en ce qui concerne l'assiette que le recouvrement, ainsi que des litiges

relatifs aux engagements de qualité de service pris par l'administration fiscale.

L'utilisateur ne peut saisir le conciliateur qu'après avoir effectué une première démarche auprès du service et après que celle-ci se soit soldée par une fin de non-recevoir.

Les demandes sont toutes traitées par la division du contentieux et des affaires juridiques.

L'indicateur suivant l'activité du conciliateur est un indicateur de priorité faisant partie du dispositif d'intéressement collectif de la DGFIP.

En 2013, le nombre de saisines du conciliateur est en diminution de 9,4 % par rapport à 2012 (490 saisines en 2013 contre 541 saisines en 2012). Sur l'année, 99,38 % des affaires ont été traitées dans le délai d'un mois (97,57 % en 2012) ce qui représente un résultat très satisfaisant au regard de l'objectif national fixé à 72 %.

5 – LE TRAITEMENT DES DEMANDES DE RESCRIT

Le rescrit permet aux particuliers ou aux entreprises de demander à l'administration fiscale une prise de position formelle sur l'application de la législation à leur situation particulière. Cette activité correspond à une demande en matière de sécurité juridique des entreprises et des usagers.

Le nombre de rescrits présentés reste constant (121 en 2013 contre 123 en 2012). Les demandes concernent essentiellement les questions de législation (article L. 80 A 1^{er}

alinéa du livre des procédures fiscales – interprétation d'un texte), le rescrit général (LPF Art. L. 80 B 1° - appréciation d'une situation de fait au regard d'un texte fiscal) et majoritairement les organismes sans but lucratif (LPF art. L. 80 C).

80 % de ces rescrits ont été instruits dans le délai de 3 mois (contre 59,38 % en 2012). 4 dossiers ont par ailleurs fait l'objet d'un recours devant le collège de second examen qui a suivi l'avis du service.

Les missions de la gestion publique

Placée au cœur des processus financiers publics, la DDFiP de l'Ain agit au quotidien pour une gestion publique performante, et constitue à ce titre un partenaire essentiel des services de l'Etat et des collectivités territoriales.

Au service de l'Etat, la DDFiP assure la tenue de la comptabilité et l'information budgétaire et comptable, le contrôle et l'exécution des dépenses et recettes publiques ainsi que le suivi et la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat.

I - LA DEPENSE

Le budget de l'Etat est présenté par politiques publiques (justice, Culture...) appelées missions.

Suite au déploiement du progiciel de gestion intégrée Chorus et de la nouvelle cartographie des assignations comptables des dépenses de l'Etat, les dépenses gérées par la DDFiP de l'Ain ne se font plus exclusivement au profit de l'Ain.

En effet, le directeur départemental des finances publiques de l'Ain est comptable assignataire du MEDDE (ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie) et du MAAF (ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt) pour les départements du Rhône, de la Loire, de l'Ardèche, de la Drôme et de l'Ain et du ministère de l'Intérieur pour l'Ain.

Aux cotés des collectivités, elle est leur correspondant pour l'établissement des impôts et taxes, l'encaissement de leurs recettes, ainsi que le contrôle et le paiement de leurs dépenses ; elle tient également leur comptabilité et fournit des prestations de conseil financier et fiscal.

A leur profit, le service du domaine assure également des missions de conseil et d'expertise en matière immobilière.

Il est également responsable des dépenses et recettes de la Direction Inter départementale des Routes Centre Est, couvrant quatorze départements relevant de quatre régions (partiellement ou en totalité) et de divers centres d'études techniques liés au MEDDE, à compétence régionale ou nationale.

Dans ce contexte, le bilan présenté n'est pas celui de la situation financière de l'Etat dans le département de l'Ain, mais celui des dépenses de l'Etat payées sur la caisse de la DDFiP de l'Ain.

Ainsi, en 2013, le montant hors dotations et dépenses de rémunération payées par la DDFiP de l'Ain s'élève à **1 333 millions d'euros** (contre 1 272 millions d'euros en 2012), se répartissant comme suit :

Budget général dépenses après ordonnancement

Codes ministères	Ministères		Montants payés en 2013
03	MAAF	Budget général	66 105 265 €
09	Intérieur	Budget général	21 297 320 €
23	MEDDE et assimilé	Budget général	227 234 321 €
07	Budget, Comptes Publics et Fonction Publique	Dépenses après ordonnancement	627 568 845 €
		Remboursements et dégrèvement d'impôts d'Etat	359 755 123 €
		Remboursements et dégrèvement d'impôts locaux	31 069 586 €
TOTAL			1 333 030 460 €

II – LA COMPTABILITE DE L'ETAT

Depuis 2012, le service comptabilité de la DDFiP s'appuie exclusivement sur le progiciel Chorus et son activité se caractérise par une spécialisation de plus en plus pointue.

La clôture des comptes obéit quant à elle à un calendrier contraint lié à la certification des comptes de l'Etat.

1- LA TENUE DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT DANS CHORUS

Le service de la comptabilité est chargé de contrôler, ajuster et tenir la comptabilité de toutes les opérations de l'Etat dans le département, à la fois initiées par les services de la DDFiP mais également par les partenaires extérieurs (ordonnateurs de la dépense et de la recette par exemple).

La mise en place de Chorus a profondément modifié l'activité du service comptabilité. La variété des applications qui transmettent des flux comptables quotidiennement (MEDOC, DDR3, FIDJI, ex-CGL, CHORUS) implique une plus grande technicité de l'activité, tant

pour les services de la DDFiP que pour les partenaires extérieurs.

Le suivi des comptes d'imputation provisoire dans CHORUS est maîtrisé. En revanche, le suivi des impôts reste difficile en raison de nouvelles procédures par encore totalement opérationnelles.

Enfin, le suivi des « autres immobilisations corporelles et stocks » (AICS) nécessite une très grande coordination avec les services du CPCM de Lyon afin de garantir la qualité de la comptabilité.

2- LES FLUX DE TRESORERIE EN 2013

Le volume des flux de trésorerie enregistré dans la comptabilité de l'Etat pour le département de l'Ain est illustré par le montant des crédits et débits cumulés par les comptes de la banque de France et les

comptes retraçant le numéraire. Ainsi, en 2013, ces flux de trésoreries se sont élevés respectivement à 15 549,43 millions et 62,21 millions d'euros.

3 - LE DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE COMPTABLE DE L'ETAT (CICE)

Afin d'obtenir la certification des comptes de l'Etat, une collaboration entre les services métiers et la Cellule Qualité Comptable (CQC) a été mise en place depuis 2006. Elle se

concrétise essentiellement par le Plan Départemental de Contrôle Interne (PDCI) arrêté en début d'année.

III – LES RECETTES NON FISCALES

1 – LES PRODUITS DIVERS DE L'ETAT

Les produits divers sont constitués des recettes non fiscales (RNF) de l'Etat telles que fonds de concours, comptes de commerce, remboursement d'indus, consignation pour la protection de l'environnement, astreintes consécutives à des infractions aux règles d'urbanisme, produits du domaine de l'Etat, recouvrement public de pensions alimentaires.

La DDFiP de l'Ain dispose pour la prise en charge des recettes du même périmètre d'assignation que pour la dépense. Elle est par contre chargée exclusivement du recouvrement des titres des seuls débiteurs résidant dans l'Ain, quel que soit le lieu d'émission des titres.

L'année 2013 a été marquée par la mise en place de la taxe d'aménagement, qui remplace la taxe locale d'équipement pour tous les dossiers déposés à compter du 1^{er}

mars 2012. A ce titre la DDFiP de l'Ain est comptable assignataire pour 5 départements : Ain, Ardèche, Drôme, Loire et Rhône.

Recettes 2013	Facturations externes	Facturations Internes	Facturations de droits aux comptants	Droits aux comptant hors flux
Nombre	4 670	119	198	328
Montant	27 372 K€	1 000 K€	11 570 K€	1 131 K€

Rétablissement de crédits 2013 :

	Nombre	Montant
2013	1 419	3 782 K€

2 – LES AMENDES ET CONDAMNATIONS PECUNIAIRES

La DDFiP de l'Ain assure, via son service comptabilité, la prise en charge et la comptabilité des amendes et condamnations pécuniaires recouvrées par la trésorerie principale municipale de Bourg-en-Bresse.

En 2013, 32 714 amendes et condamnations pécuniaires (extraits de jugement, amendes

forfaitaires majorées, ordonnances, relevés de condamnations pécuniaires) ont été prises en charge par le service en vertu d'un titre de recettes ayant force exécutoire pour un montant total de 6,10 M€ (33 898 titres pour 6,37 M€ en 2012).

3 – LA TAXE D'AMENAGEMENT

Les titres sont émis par la direction départementale des territoires (DDT). Ils sont pris en charge et recouverts par la DDFiP. Les chiffres ci-dessous concernent les dossiers déposés entre mars et octobre 2012.

En régime normal pour une année pleine, on estime à 40 millions d'euros le montant des prises en charge pour 20 000 titres. Le département de l'Ain était chargé du recouvrement de 2 136 titres en 2013.

	Nombre de titres de TA	Montant pris en charge
2013	13 184	27 007 K€

IV – LES DEPOTS ET SERVICES FINANCIERS



La DDFiP de l'Ain assure une mission de collecte et de gestion de l'épargne à destination de la clientèle de la Caisse des dépôts et consignations (CDC),

dans le cadre de la fonction de préposé qui lui est assignée. Cette mission s'adresse également aux clients soumis à une obligation de dépôts de fonds au Trésor. Le service assure également le placement autorisé des fonds des collectivités locales.

1 – LES CLIENTELES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (CDC)

Au 31 décembre 2013, la clientèle de la Caisse des dépôts et consignations se décline en :

- clientèle juridique : 43 études de notaires représentant 88 notaires, 1 administrateur judiciaire, 2 mandataires judiciaires (AJ/MJ) et 10 études d'huissiers, pour un encours global de 254,83 millions d'euros ;
- clientèle institutionnelle d'intérêt général (IIG) : 5 organismes de HLM, 3 organismes sociaux et 6 clients divers, représentant un encours de 6,3 millions d'euros ;
- autres professions juridiques : 4 tribunaux d'instance, 1 tribunal de grande instance, 1 autre profession juridique, pour un encours global de 1 402 000 euros ;
- autres clientèles : 4 personnes protégées par la loi (PPL).

Tous les notaires, huissiers, administrateurs et liquidateurs judiciaires ont été rencontrés au moins une fois en 2013, ce qui a représenté 54 visites.

2 – LES DEPOSANTS OBLIGATOIRES AU TRESOR

La clientèle des déposants de fonds au Trésor (DFT) est constituée principalement de régies de l'État (des préfectures, des tribunaux...), des établissements publics (collèges, lycées...) et du secteur public local (régies d'avances et de recettes des collectivités...).

L'activité « Dépôts de Fonds au Trésor » représentait 319 comptes pour un encours de plus de 25 millions d'euros au 31 décembre 2013.

17 visites de clients DFT ont été réalisées en 2013 dans le cadre de la démarche qualité et l'écoute des clients.

3 – LES PLACEMENTS DES COLLECTIVITES LOCALES

Typologie des placements réalisés	Sommes placées (en millions d'euros)
Comptes à terme	4,9
Bons du trésor, Obligations Assimilables du Trésor et SICAV	0
Total	4,9

4 – LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2011-2015

La convention définit les engagements respectifs de la CDC et de la DGFIP pour l'activité de préposé de la CDC assurée par le réseau de la DGFIP.

Caisse des dépôts dans ses missions de banquier du service public de la Justice et de la Sécurité sociale et d'assurer le maintien de ses clientèles bancaires institutionnelles.

La direction des services bancaires s'est engagée pour les 5 prochaines années dans un programme important d'adaptation de son modèle bancaire à l'évolution de son environnement. Son ambition est de mettre à disposition de ses clients une offre dématérialisée reposant sur la sécurité, la transparence, la confiance et sur une qualité de service exemplaire afin de renforcer la

Le 12 avril 2013, le directeur territorial bancaire de la CDC en Rhône-Alpes et la directrice départementale des finances publiques ont signé le plan de collaboration départemental 2013.

L'adoption de ce plan a été l'occasion de dresser le bilan de l'année écoulée au regard des résultats obtenus et des actions

entreprises et de formaliser le cadre d'action annuel 2013.

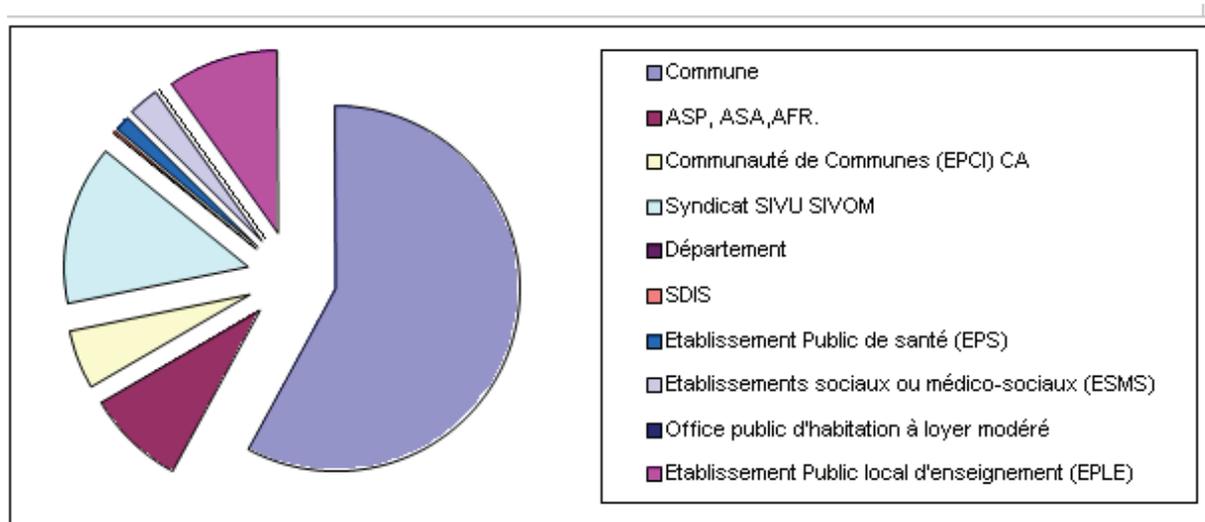
Ainsi, les grandes orientations de l'année ont été présentées et déclinées en fiches actions autour d'axes majeurs conformément aux directives de la nouvelle convention de partenariat entre la CDC et la DGFIP :

- développer la dématérialisation et l'utilisation de l'outil de banque en ligne CDC-Net ;
- visiter les clients et promouvoir les consignations ;
- renforcer la détection des alertes de lutte anti-blanchiment.

V – LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

1 – LA COMPTABILITE DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

Le département de l'Ain compte 649 collectivités et 1960 budgets. La répartition des collectivités est la suivante :



Dans le cadre de son action au profit du secteur public local, la DDFiP de l'Ain a mis en œuvre les orientations suivantes :

↳ La production accélérée des données financières aux ordonnateurs

La loi du 13 décembre 2011 a effet augmenté les seuils de compétence des pôles interrégionaux d'apurement administratif (PIAA) relatifs au nombre d'habitants et au montant des recettes. Cette hausse des seuils est applicable depuis 2012. Désormais, seuls 18 % des comptes des collectivités sont contrôlés par la Chambre Régionale des Comptes ; 82 % étant apurés par les PIAA.

La mobilisation de l'ensemble du réseau a permis de produire aux ordonnateurs 91,83% des comptes de gestion au 15 mars 2014 (taux précédent : 90,70 %).

L'expérimentation de la validation électronique des comptes de gestion 2013 sur chiffres a été réalisée avec succès par la communauté de communes de Montrevel-en-Bresse.

↳ Le renforcement du dispositif de la qualité des comptes

L'IQCL (indice de la qualité des comptes locaux) a acquis légitimité et robustesse, aussi

bien au sein de la DGFIP qu'aux yeux des partenaires locaux de celle-ci.

Pour les comptes tenus en 2012 et rendus en 2013, le résultat de l'indice 2013, s'est élevé à 16,3 pour le département, score légèrement inférieur aux moyennes régionale (16,6) et nationale (16,5).

Le nouvel indice de performance comptable (IPC) issu à 80 % de l'IQCL et à 20 % du taux de reddition des comptes au 15 mars N+1 s'élève pour l'Ain à 84,54 %, niveau supérieur à l'objectif national (83,01 %).

🔗 Le contrôle interne

Le contrôle interne constitue un levier essentiel pour d'une part atteindre et pérenniser les objectifs de qualité des comptes et d'autre part sécuriser les missions à risques, grâce à la mise en place de dispositifs ou processus adaptés.

Les plans de contrôle interne et les plans d'actions élaborés par chaque trésorerie sont constitués obligatoirement de contrôles inscrits dans le plan national de contrôle

interne (PNCI) et d'autres font l'objet d'une validation par le comité départemental de maîtrise des risques.

En 2013, les contrôles ont porté plus particulièrement sur les régies à enjeux et sur les comptes des immobilisations pour améliorer la fiabilité des hauts de bilan, participant ainsi à l'amélioration de la qualité des comptes locaux.

2 – LES RECETTES DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

La DDFiP de l'Ain collecte les recettes fiscales des collectivités et établissements publics locaux (627 568,8 K€) et leur verse les dotations de l'Etat (387 174,5 K€).

Le taux de recouvrement des produits locaux sur exercice précédent en 2013 est de 98,95 %, identique à 2012.

La répartition des paiements automatisés dans le département en 2013	
Le prélèvement automatique	7,72 %
Le service TIPI	4,12 %
Le paiement par carte bancaire	1,34 %

3 – LES DEPENSES DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

Les 27 trésoreries du département (19 trésoreries mixtes et 8 trésoreries spécialisées SPL) assurent le contrôle et le paiement de l'intégralité des dépenses des collectivités et établissements publics locaux.

L'accélération du délai moyen de règlement des fournisseurs du secteur public local est un

élément important dans un contexte de crise économique. En 2013, le délai moyen de paiement des comptes du département est de 7,01 jours contre 6,12 jours en 2012. Cette dégradation résulte essentiellement d'un délai très important constaté dans un poste comptable à enjeu, les autres trésoreries ont respecté l'objectif départemental de 6,8 jours.

4 – LA DEMATERIALISATION

L'administration des finances publiques poursuit avec ses partenaires la démarche de dématérialisation des flux « papier » qui transitent chaque année entre les trois acteurs de la chaîne comptable et financière des collectivités et établissements publics locaux :

les ordonnateurs, les comptables publics et les chambres régionales des comptes.

Le PESV2, nouveau protocole d'échanges de flux comptables, obligatoire pour toutes les collectivités à partir du 1^{er} janvier 2015,

permet la dématérialisation des flux papier (titres et mandats) et des pièces justificatives.

En 2013, l'accélération du déploiement du PESV2 a commencé à partir du mois de mai. Au 31 décembre, 73 budgets principaux étaient soumis au PESV2, soit environ 15 % des budgets du département. Pour 54 de ces budgets, l'ordonnateur concerné a opté pour la dématérialisation des pièces justificatives (dont 8 avec une dématérialisation totale grâce à la signature électronique).

L'objectif d'un passage de toutes les collectivités au PESV2 à la date du 31/12/2014 nécessite une implication forte des ordonnateurs dans ce projet. Ainsi 11 réunions collectives (environ 400 participants) ont été organisées au cours de l'année 2013 à l'attention des collectivités afin de les sensibiliser au PESV2 et de leur présenter la dématérialisation des échanges avec les comptables. Ces réunions se poursuivront sur 2014 afin d'accélérer ce déploiement.

5 – HELIOS

Le rôle du correspondant HELIOS est d'animer et soutenir le réseau par la diffusion de bonnes pratiques, notamment dans l'utilisation des différents modules intégrés dans l'application : EMPRUNT / HEBERGES / INVENTAIRE / MARCHE / REGIE / ACTIVITE LIBERALE / CHD...

Au fil du temps, les questions des utilisateurs ont évolué, passant des aspects pratiques, techniques et fonctionnels de l'application HELIOS, à des domaines plus précis qui nécessitent une analyse plus approfondie (les questions relatives au domaine inventaire sont plus complexes).

FOCUS : le schéma départemental de coopération intercommunale

Le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de l'Ain a été approuvé par le préfet en décembre 2011. Sa mise en œuvre s'est poursuivie en 2013, par l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier de la fusion des communautés de communes de Chanstrival et de Chalaronne-Centre (siège à Châtillon-sur-Chalaronne), ainsi que la dissolution de 9 budgets « Assainissement », dont la compétence a été reprise par le Syndicat de Traitement des Eaux d'Ambérieu et Son Agglomération (STEASA).

L'année 2013 a également été marquée par la préparation de plusieurs autres opérations de fusions affectant les EPCI du département à une date d'effet au 1^{er} janvier 2014 :

- *fusion des communautés de communes Bugey-Arène-Furans, Terre-d'Eaux, Belley-Bas Bugey et du Colombier pour former la nouvelle communauté de communes Bugey-Sud (siège à Belley) ;*
- *fusion des communautés de communes d'Oyonnax, des Monts-Berthiand, du Lac de Nantua et du Val-Brénod pour former la nouvelle communauté de communes du Haut-Bugey (siège à Oyonnax) ;*
- *fusion des communautés de communes Saône-Vallée et Porte-Ouest-Dombes pour former la nouvelle communauté de communes Dombes Saône-Vallée (siège à Trévoux).*

Par ailleurs, deux opérations de Transfert Renumérotation Fusion (TRF) ont marqué l'année 2013 : le transfert du Syndicat mixte du parc industriel de la Plaine de l'Ain (SYMPA) de la trésorerie de Lyon Municipale vers celle de Meximieux, ainsi que la communauté de communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) de la trésorerie de Lagnieu vers celle de Meximieux.

Ces restructurations sont des chantiers importants pour le service SPL, notamment avec les travaux préparatoires (réunions avec les comptables et les ordonnateurs) et d'accompagnement (suivi des opérations depuis l'application) nécessaires à la réalisation de ces événements.

6 – LE SOUTIEN EN MATIERE JURIDIQUE ET FINANCIERE

↳ Le contrôle de légalité

La direction départementale des finances publiques de l'Ain a rendu 2 avis dans le cadre du contrôle de légalité suite à saisine de la préfecture ou des sous-préfectures.

Par ailleurs, la préfecture a été saisie à 4 reprises dans le cadre de la procédure de mandatement d'office.

↳ Le soutien aux comptables

Sur l'ensemble du département, près de 470 questions ont été recensées en 2013 (400 en 2012) en augmentation constante depuis 3 années.

Les principaux thèmes abordés, par ordre décroissant, concernent les écritures comptables et imputations budgétaires, la fonction publique territoriale et les marchés publics.

↳ La communication interne

Le service SPL met en ligne les taux de référence ou les liens utiles au réseau (indice de la construction...). Il a également une action de conseil en direction des comptables en les alertant sur des sujets d'actualité, en réalisant des synthèses de documents de l'administration centrale ou de partenaires

(diffusion sur les sites locaux et par messagerie).

Enfin, il organise la mise à jour des référentiels des collectivités dans Hélios, CCL, SAM à partir des informations communiquées par les comptables (création, modification ou dissolution des BP/BA, changement de nomenclature, de SIRET, de FINESS).

VI – LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

1 – LE CONSEIL AUX COLLECTIVITES ET LA LIQUIDATION DES AVANCES MENSUELLES

Le service fiscalité directe locale a été saisi à 483 reprises en 2013, par l'intermédiaire des comptables ou directement par les collectivités, de questions relatives aux délibérations que les collectivités sont susceptibles d'adopter en matière de fiscalité directe locale ou plus globalement sur la législation fiscale.

Il prépare et adresse chaque année aux collectivités et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales qui leur permet de déterminer les taux applicables sur leur territoire à partir des bases et produits prévisionnels.

Il communique également chaque année aux collectivités un catalogue des délibérations

portant sur l'assiette de la fiscalité directe locale que les collectivités peuvent adopter, les cédéroms copies des rôles généraux des taxes foncières, de la taxe d'habitation, de la cotisation foncière des entreprises / impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux, l'état de notification de la garantie individuelle de ressources suite à la suppression de la taxe professionnelle ainsi que les fichiers relatifs à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la taxe sur les surfaces commerciales par redevable sur leur territoire. Les informations sont progressivement communiquées par voie dématérialisée, via le portail internet de la gestion publique. Cette procédure permet une communication plus rapide et plus sécurisée des informations aux collectivités.

Le service assure également chaque mois la liquidation des avances mensuelles de fiscalité directe locale versées aux collectivités locales et EPCI à fiscalité propre.

En 2013, le service a poursuivi sa participation à l'information des collectivités concernant les

conséquences fiscales des fusions d'établissements publics de coopération intercommunale, en liaison avec les services préfectoraux, dans le cadre de la mise en place du schéma départemental de coopération intercommunale.

2 – L'ASSISTANCE AU CONTRÔLE DE LEGALITE

La mission d'information et de conseil des collectivités en matière de fiscalité directe locale s'accompagne d'une mission d'assistance aux services préfectoraux dans le cadre du contrôle de légalité portant sur les délibérations relatives à l'assiette de la fiscalité directe locale et les états de notification des taux d'imposition.

À ce titre, le service fiscalité directe locale a examiné la légalité des 61 délibérations adoptées par les collectivités en 2013 ainsi que des taux votés sur les 491 états 1259

(communes et EPCI à fiscalité propre), 1253 (département) et 1259 TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

En cas d'irrégularité des taux votés, un courrier d'information est adressé au préfet qui en informe la collectivité pour régularisation dans les meilleurs délais. Cet examen attentif conditionne la qualité des rôles des taxes directes locales qui seront émis ultérieurement.

VII – L'ACTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

1 – LE TRAITEMENT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE

Le traitement des entreprises en difficulté relève principalement de la compétence de la commission des chefs des services financiers et des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF).

Cette instance réunit régulièrement les principaux créanciers publics : direction départementale des finances publiques et URSSAF. Sa mission consiste pour l'essentiel

à analyser la situation des entreprises redevables d'un passif fiscal ou social et à élaborer, si la situation l'autorise, à partir de la demande d'échéancier de paiement formulée par le débiteur, un plan de règlement de ces dettes au regard notamment des perspectives de rétablissement. Ce soutien doit en effet rester ponctuel et ne s'appliquer qu'aux entreprises dont la viabilité économique est probable.

Activités de la CCSF		
Domaine :	En 2012	En 2013
Examen de demandes d'échéanciers	140	139
Réponses favorables aux demandes d'échéanciers	91	98
Durée moyenne des échéanciers accordés	16 mois	23 mois
Montant moyen des dettes concernées	83 000 €	122 300 €

2 – LE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS

Après une année 2012 marquée par un repli des dossiers de 7,49 %, 2013 s'inscrit dans une tendance de nouveau orientée à la hausse. Les dépôts ont ainsi progressé de 9,44 % pour s'établir à 1866 dossiers. Au niveau national, l'année a été assez stable avec une faible augmentation de 0,95 %.

Dans le département de l'Ain les dossiers redéposés ont également enregistré une hausse de 4 points et s'établissent à 37,06 % de l'ensemble des dépôts.

VIII - LES MISSIONS DOMANIALES

L'année 2013 a été marquée par une activité soutenue au niveau des missions domaniales.

1 – EVALUATIONS DOMANIALES

2 289 évaluations ont été reçues et traitées au cours de l'année 2013, contre 2 594 sur l'exercice précédent. Cette baisse du nombre de saisines s'explique par les demandes d'évaluation reçues à titre officieux.

Le montant des évaluations effectuées pour des valeurs vénales et valeurs locatives augmente quant à lui de 7,95 %. Il s'établit en 2013 à 625 590 807 € (579 557 569 € en 2012).

2 – LA GESTION DOMANIALE

La gestion du parc immobilier de l'Etat à l'aide de l'application Chorus est restée une préoccupation majeure du service. Pour répondre aux sollicitations de la Cour des comptes visant à lever les réserves émises sur la gestion du parc, les travaux de fiabilisation se sont poursuivis, incluant l'évaluation sur place de biens.

L'objectif de signature de conventions d'utilisation aux administrations redevables de loyers budgétaires à raison d'occupation de locaux à usage de bureau a été atteint et va se poursuivre pour tous les autres immeubles non soumis à loyer budgétaire.

La politique de cession des biens immobiliers de l'Etat s'est traduite par un montant global d'encaissements de 1 368 110,40 €. Ce

chiffre en baisse par rapport à 2012 (2 505 006 €) s'explique par l'encaissement différé d'un produit sur l'année 2014.

La DDFiP participe par ailleurs au dispositif de mobilisation du foncier public en faveur du logement au travers de la cession des biens de l'Etat, instauré par la loi du 18 janvier 2013. Ainsi, les services de l'Etat (DDT, DDFiP) ont mené un travail d'identification de parcelles domaniales mobilisables à cette fin.

Les parcelles identifiées ont fait l'objet d'une inscription sur une liste régionale. Après avis des collectivités locales concernées et une expertise par les services de l'Etat, un bien identifié à Gex et répondant aux conditions fixées par la loi précitée, va pouvoir rentrer dans le dispositif.

*Les missions
rattachées*

En complément des missions fiscales et de gestion publique exercées par les pôles métiers et les services de la DDFiP, quatre missions sont directement rattachées à la directrice départementale des finances publiques :

- la mission maîtrise des risques ;
- la mission départementale d'audit ;
- la mission politique immobilière de l'Etat ;
- la mission communication.

I - LA MISSION MAITRISE DES RISQUES

La maîtrise des risques consiste à identifier et traiter les événements de toute nature susceptibles d'altérer la capacité de la DDFiP à réaliser ses missions, dans le respect des procédures et des contrôles prévus à cet effet. Elle vise ainsi à permettre à chaque service d'exercer ses activités en toute sécurité, par la formalisation claire de l'organisation de travail

retenue, par la connaissance des procédures à mettre en œuvre et par la diminution de l'exposition aux risques. Il s'agit par là même d'améliorer la performance globale de la DDFiP en diminuant le nombre et l'impact des incidents et de renforcer par voie de conséquence sa fiabilité auprès de ses interlocuteurs et partenaires.

En 2013, la mission maîtrise des risques de la DDFiP de l'Ain s'est attachée :

- à proposer un plan de contrôle interne global et cohérent, défini à partir de cartographies nationale et départementale des risques. Ce sont ainsi près de 500 contrôles de supervision a posteriori, tous services confondus, qui ont été programmés, validés par la directrice départementale des finances publiques et mis en œuvre par l'encadrement, dans les services de direction des trois pôles comme dans les services infradépartementaux. **Au final le taux de réalisation du plan départemental de contrôle interne (PDCI) 2013, contrôle interne comptable et bancaire de l'Etat compris (cf. infra), est de 86 %**, soit un taux en nette progression par rapport à celui obtenu en 2012 (de l'ordre de 70 %). La qualité des restitutions a également progressé ;
- à veiller à la mise à jour des organigrammes fonctionnels (OF) dans les services ;
- à former les chefs de service (et leurs adjoints) qui le souhaitent à l'application informatique interne qui porte les guides de procédure destinés aux agents et les référentiels de contrôle interne destinés à l'encadrement. Deux sessions de formation ont ainsi été organisées en 2013 ;
- à suivre la mise en œuvre des plans d'action suite à audit, pour les services ayant été audités de 2011 à 2013 et pour les audits thématiques réalisés durant ces mêmes années ;
- à décliner au plan local la feuille de route du 14 janvier 2013 sur la trajectoire pluriannuelle de consolidation de la qualité comptable de l'Etat (diffusion aux services des impôts des livrets de la qualité comptable, organisation d'entretiens « comptables entrants », identification au PDCI d'axes de contrôle interne liés à la qualité comptable...).

Au sein de la mission maîtrise des risques, la cellule qualité comptable (CQC) de l'Ain, composée d'un inspecteur, a participé en 2013 :

- à la définition et à la mise en œuvre du plan départemental de contrôle interne, dans son volet relatif à la comptabilité de l'Etat. **Le taux de réalisation du PDCI comptable et bancaire de l'Etat s'élève à 84 % pour 2013 (contre 52 % en 2012),**
- la CQC ayant réalisé 98 % des contrôles internes comptables inscrits à son programme annuel de contrôle.** La CQC a en outre corroboré 32 % (contre 15 % en 2012) des contrôles réalisés par

- France Domaine et les services de la division Etat ;
- au pilotage de la clôture infra-annuelle des comptes et des travaux de fin de gestion en vue de la clôture des comptes de l'année 2013, opérations sensibles qui constituent un préalable indispensable à la certification des comptes de l'Etat par la Cour des Comptes ;
- au soutien des services de la division Etat dans la poursuite de l'appropriation du logiciel CHORUS, qui assure la tenue de la comptabilité générale de l'Etat depuis le 01/01/2012 ;
- à la promotion du contrôle interne comptable dans les autres administrations déconcentrées de l'Etat. En 2013 comme en 2012, seule la Préfecture de l'Ain a sollicité l'appui de la CQC.

II - LA MISSION DEPARTEMENTALE D'AUDIT

Les audits réalisés par la mission départementale d'audit permettent de s'assurer que les procédures suivies dans les services sont conformes à la réglementation et aux instructions. Les auditeurs peuvent également conseiller les services ou d'autres ministères.

Dans ce cadre, les trois inspecteurs principaux (puis quatre à compter du

01/09/2013) de la mission départementale d'audit sont intervenus en 2013 sur les trois grands domaines définis par la charte de l'audit de la DGFIP : l'audit interne, le conseil et le contrôle des fonds publics gérés par d'autres organismes privés ou publics.

L'audit en chiffres (résultats 2013) :

Données	Résultat
Taux de réalisation du programme d'audit	98 %
Taux d'activité des inspecteurs principaux consacré à l'audit stricto sensu	54 %
Taux d'activité des inspecteurs principaux consacré à l'audit et aux travaux assimilés à l'audit (remises de service, formation professionnelle, participation à des réunions, travaux de supervision...)	84 %

Pendant l'année, la mission départementale d'audit a répondu aux 3 orientations nationales :

- intervenir dans les postes comptables locaux, selon le principe d'un audit de ces postes tous les 5 ans soit une couverture de 20 % des postes sur l'exercice. Cet objectif a été atteint puisque 20,51 % des structures internes comptables ont été auditées en 2013 ;
- veiller à ce que l'audit soit présent dans tous les secteurs d'activité du département (y compris les services de direction) et pas seulement les services comptables, ainsi qu'à l'extérieur de la DGFIP, tout ceci conformément à la charte nationale d'audit. Cette orientation s'est traduite au niveau local par l'audit en 2013 d'un service de direction de la DDFiP de l'Ain, par l'audit d'un service non comptable et en externe par l'audit d'un établissement public local d'enseignement (lycée) et de plusieurs associations percevant des fonds publics ;
- renforcer la valeur ajoutée des travaux d'audit, notamment par un suivi attentif des plans d'action arrêtés suite à audit. Ce suivi a été assuré par le responsable de la mission maîtrise des risques (cf.supra).

En 2013 la mission départementale d'audit a également :

- audité des régies à fort enjeu du secteur public local (SPL), en plus des régies d'Etat qui font partie de son périmètre d'intervention (les régies du SPL ayant
- vocation à être contrôlées par les comptables locaux dont elles relèvent) ;
- poursuivi les actions visant à la « défiliarisation » des auditeurs, dans un contexte marqué par l'arrivée au 01/09/2013 de 3 inspecteurs principaux nouvellement affectés à l'audit.

III – LA POLITIQUE IMMOBILIERE DE L'ETAT

L'amélioration de la performance immobilière des administrations et de leurs opérateurs constitue une mesure transverse de rénovation de l'action publique au bénéfice de la rationalisation administrative et de la maîtrise des dépenses. Cette action vise à satisfaire plusieurs objectifs :

- permettre aux administrations de disposer d'un parc immobilier mieux adapté à leurs missions ;
- donner aux fonctionnaires un cadre de travail de meilleure qualité fonctionnelle ;
- créer de nouvelles synergies entre les services et des économies grâce aux regroupements et aux mutualisations entre les services ;
- disposer d'un parc immobilier moins coûteux et répondant aux objectifs d'un «État exemplaire», en termes de coût comme de respect des objectifs du Grenelle de l'environnement.

Les schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) constituent une étape essentielle de la mise en œuvre de la politique immobilière de l'État. Au niveau local, le SPSI de l'Ain, élaboré en 2011 sous l'autorité du préfet et avec le concours de la direction départementale des finances publiques, a vu sa mise en œuvre se poursuivre en 2013.

On peut ainsi citer les actions suivantes menées à bien en 2013 :

- la densification de l'immeuble occupé majoritairement par la direction

départementale des territoires avec l'installation de services de l'Education Nationale ;

- la poursuite de la densification du siège de la direction départementale des finances publiques, qui a permis la libération et la mise en vente d'un site domanial.

Au sein de cette même direction, 4 sites ont fait l'objet de réductions de superficie :

- Oyonnax : transfert de tous les services des finances publiques dans la cité administrative, avec réduction d'un tiers des surfaces (d'environ 1 500 m² à environ 1 000 m²) ;
- Nantua : regroupement sur un seul site de la trésorerie, du centre des impôts fonciers et du service de publicité foncière, permettant de rendre 182 m² de surface de location ;
- Ambérieu : regroupement de la trésorerie sur un seul étage, permettant de rendre un étage loué ;
- Bellegarde : fin de la location du logement de fonction du comptable.

En trois ans, la politique immobilière de l'Etat est ainsi parvenue à une meilleure optimisation des surfaces de bureaux occupées, grâce à une politique de cessions ambitieuses dont une partie est affectée au désendettement de l'Etat et l'autre au financement des opérations immobilières et des frais d'entretien des bâtiments :

Année	Montant des cessions
2011	1 186 000 €
2012	2 505 006 €
2013	1 368 110 €

IV - LA COMMUNICATION

La « Mission Communication » de la DDFiP, en liaison avec celle de la direction générale, met en place sous l'autorité directe du responsable de la direction, les actions de communication nationales ou locales à destination externe (médias, partenaires institutionnels, comités locaux d'usagers, journées portes ouvertes, présentation des

métiers de la DDFiP auprès de collègues, lycées, facultés...) ou interne (création, enrichissement et mise à jour du site intranet Ulysse local et notamment de l'annuaire des agents et des services du département, organisation de réunions des différents collègues...).

A ce titre, les principales actions de communication menées en 2013 ont consisté en :

- la mise à jour régulière du site intranet local ;
- la tenue de 6 comités de direction pléniers ;
- la communication aux partenaires institutionnels (préfecture...) et à la presse locale de diverses informations liées à l'actualité des missions des finances publiques ;
- la tenue de deux conférences de presse (campagne impôt sur le revenu et devenir de l'ancienne maison d'arrêt de Bourg-en-Bresse).

*Les fonctions
transverses*

Les missions transverses de la DDFiP de l'Ain sont assurées par le pôle pilotage et ressources, ce dernier étant constitué de 3 divisions :

- division ressources humaines, formation professionnelle et recrutement ;
- division budget, immobilier et logistique ;
- division stratégie, contrôle de gestion et informatique.

I - LES RESSOURCES HUMAINES

1 - LES MOYENS EN PERSONNEL DU DEPARTEMENT

Au 31 décembre 2013, la DDFiP de l'Ain compte 762 agents (463 femmes et 299 hommes) selon le détail ci-après :

	A	B	C	TOTAL
FEMMES	77	206	180	463
HOMMES	107	118	74	299
TOTAL (effectifs affectés)	184	324	254	762

Il en résulte la situation suivante des effectifs par grade au 31/12/2013 :

	A	B	C	TOTAL
A/ Emplois implantés au TAGERFIP	170	308	244	722
B/ EFFECTIFS REELS	179	299	234	712
C/ EFFECTIFS DISPONIBLES	172	279	219	670
SOLDE B - A	+9	-9	-10	-10

23 % des agents du département travaillent à temps partiel.

Précision :

Les effectifs réels comptabilisent tous les agents affectés diminués des seuls temps partiels, et congés longue maladie et longue durée.

Les effectifs disponibles représentent l'ensemble des agents affectés dans le département en tenant compte des temps partiels, des congés de

longue durée, et de longue maladie, de tous les congés liés à la santé et à la maternité, des absences pour formation professionnelle, des autorisations d'absence pour motif syndical ou mutualiste, et de divers autres congés.

Au titre de l'exercice 2013, à la suite des décisions prises dans le cadre du projet de loi de finances, les modifications du volume des emplois de la DDFiP de l'Ain se sont traduites de la façon suivante :

Suppressions d'emplois 2013		
2 A	8 B	3 C
Transformations d'emplois 2013		
2 B en A	7 C en B	-

Quelques éléments sur la mobilité externe des agents de la direction (hors départs en retraite) :

	A	B	C	Total
Départs	11	13	19	43
Arrivées	23	22	30	75

Ce tableau doit être rapproché du nombre de départs en retraite, qui s'élève à 36 agents, dont 8 cadres A, 14 cadres B et 14 cadres C.

Le nombre d'arrivées reste au total inférieur de 4 agents au nombre total des départs, cette différence s'expliquant pour partie par les suppressions d'emplois.

Au 31 décembre 2013, les moyens de renfort de la filière fiscale sont composés de 6 agents EDRA (échelon départemental de renfort et d'assistance), dont 4 cadres A et 2 cadres B, pour 8 emplois implantés (2 emplois de catégorie B vacants à cette date). Ces agents ont occupé des missions uniques sur l'année de manière à pourvoir

des postes restés vacants à l'issue des mouvements de mutation :

- 3 A sont ainsi affectés en direction ;
- 1 A est affecté comme adjoint au SIP de St Laurent-sur-Saône ;
- 1 B au SIP de Bellegarde-sur-Valserine ;
- 1 B au PCE de Bourg-en-Bresse.

Pour la filière gestion publique, l'équipe de renfort mobile (ERM) est constituée de 8 agents, dont 5 cadres B et 3 cadres C. Ces agents sont affectés en postes comptables, sur des missions de gestion publique et de recouvrement, en fonction des besoins exprimés mensuellement par les trésoreries et les SIP du département. L'affectation et la gestion des agents de l'ERM sont assurées par la division Stratégie (cf. *infra*).

2 - LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2013

🔗 **La mise en œuvre de la politique d'amélioration des conditions de vie au travail**

Initiée en 2012, cette politique constitue un enjeu important de la division Ressources humaines et formation professionnelle, tant au niveau du suivi des agents en difficulté ou ayant fait l'objet d'incidents divers, qu'à celui du développement de la formation des encadrants sur le thème des conditions de vie au travail.

Les formations d'initiation aux conditions de vie au travail ont été déployées à destination des encadrants tout au long de l'année 2013.

La réduction des effectifs donne une place encore plus importante à la réalisation de cette mission.

🔗 **Le nouveau dispositif de carte professionnelle**

L'Ain a été choisi avec l'Ariège en toute fin d'année 2013, comme département expérimentateur de ce nouveau dispositif. Le directeur général a en effet souhaité que l'ensemble des agents de la DGFIP disposent d'une carte professionnelle commune pour faciliter leurs relations avec les différents publics. Cette carte est réalisée sur un support plastifié infalsifiable et fabriquée par le Service de la documentation

nationale du cadastre (SDNC). Dans un délai très contraint, la division des ressources humaines a ainsi assuré l'information et le recensement des agents, la collecte des données, la transmission des commandes au SDNC, puis la délivrance des cartes aux agents. L'opération a été menée à son terme de manière tout à fait satisfaisante et a été généralisée à l'ensemble du territoire en 2014.

🔗 **La poursuite de l'harmonisation des procédures de mutation**

La mise en place de règles de gestion fusionnées s'est poursuivie en 2013, avec l'instauration des Résidences d'affectation nationales (RAN) pour l'ensemble des personnels.

La division Ressources humaines a également mené les opérations préalables à la défiliarisée complète des mutations des cadres A, qui est destinée à entrer en vigueur en 2014.

Ces nouvelles procédures entraînent un changement particulièrement important pour les agents de la filière gestion publique dont les règles de mutation étaient complètement différentes. Dans ce cadre, le service ressources humaines a été particulièrement sollicité, avec de nombreuses demandes de précisions et d'explications.

🔗 **La mise en place d'un référent sécurité – protection juridique**

Prévu par la circulaire du 8 avril 2013 relative au soutien des agents victimes d'agressions de toute nature, ce poste de référent est tenu par la responsable de division. A ce titre, elle est chargée d'analyser et traiter les incidents qui lui sont signalés et d'assurer la liaison avec le

bureau RH2B en cas d'agression dont la gravité nécessiterait une prise en charge au niveau de l'administration centrale. Le référent local est également chargé du suivi des procédures judiciaires qui seraient intentées par les agents, ou bien à leur rencontre.

3 - LES AUTRES ACTIVITES DE LA DIVISION EN 2013

🔗 **La formation professionnelle**

3 144 jours de formation ont été suivis par les agents de la DDFiP de l'Ain, représentant 2 500 jours de formation professionnelle continue, 335 jours de formation initiale et 309 jours de préparation aux concours et examens.

La direction a organisé localement les épreuves de 3 concours : examen professionnel d'inspecteur des finances publiques, concours externe de contrôleur

des finances publiques et concours commun de catégorie C.

Dans le cadre des préparations aux concours, la direction a mis en place localement 5 entraînements aux épreuves orales.

Des oraux blancs ont également été organisés pour les candidats aux sélections d'IPFiP (examens professionnels) et d'IDIV.

🔗 **Le dialogue social**

Au cours de l'année 2013, se sont tenues :

- 17 réunions de commissions administratives paritaires locales (CAPL communes aux deux filières depuis l'entrée en vigueur des nouvelles modalités de tenue des CAPL après les élections professionnelles d'octobre 2011) ;

- 8 comités techniques locaux (qui ont notamment porté sur les emplois, le budget départemental, les travaux immobiliers, le tableau de bord de la veille sociale, le document unique d'évaluation des risques professionnels et le programme annuel de prévention).

II - LE BUDGET ET L'IMMOBILIER

La division budget immobilier logistique est composée de deux services dont les attributions principales se répartissent comme suit :

Service	Principales attributions
Service budget logistique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparation du budget opérationnel de programme (BOP) de la DDFiP ▪ Intégration dans Chorus des opérations de commande, dépense et recette publiques de la DDFiP ▪ Suivi de l'exécution budgétaire de l'exercice ▪ Suivi des baux ▪ Suivi des opérations d'inventaire (patrimoine immobilier, charges à payer...)
Service budget immobilier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration et suivi du programme de travaux immobiliers de la DDFiP ▪ Suivi des marchés, sélection et mise en concurrence des fournisseurs ▪ Gestion matérielle et immobilière des sites locaux ▪ Soutien et appui logistique aux sites locaux ▪ Suivi des contrats

Dans le cadre de l'objectif d'économies budgétaires qui est attendu de l'ensemble des administrations, la division doit veiller à systématiquement rechercher, en relation avec l'ensemble du réseau de la DDFiP, l'optimisation de la dépense et la maîtrise des coûts.

1 – LES PRINCIPALES OPERATIONS MENEES EN 2013

En 2013, l'activité de la division budget immobilier logistique s'est concentrée sur les opérations suivantes :

➤ **La participation à l'optimisation de l'utilisation de l'application Chorus** par :

- la poursuite de la mise en œuvre des nouveaux circuits de gestion et des outils de pilotage induits par Chorus ;
- la réduction, grâce à leur regroupement, du nombre de factures des fournisseurs et prestataires de service réguliers de la DDFiP ;
- le développement au niveau local des supports informatiques permettant un suivi fin de l'exécution budgétaire, très utile pour suivre au mieux les opérations de fin de gestion.

➤ **La préparation et la coordination de nombreuses opérations**, parmi lesquelles :

- le déménagement et l'installation du SIP-SIE et de la trésorerie d'Oyonnax dans les nouveaux locaux du centre des finances publiques situés au sein de la cité administrative créée dans

le périmètre de l'ancien hôpital de cette commune ;

- la réinstallation de la trésorerie de Nantua dans les locaux occupés par le CDIF et le SPF ;
- la réinstallation de la trésorerie d'Ambérieu en Bugey sur un seul des deux niveaux initialement occupés dans le bâtiment loué à la commune ;
- le suivi des travaux d'aménagement des locaux du 2^{ème} étage du siège de la DDFiP dans le cadre de l'opération de densification ;
- le déménagement de la division stratégie, qualité de service et informatique ainsi que celui des services installés dans l'annexe du 8 rue Gabriel Vicaire (Audit, France domaine, mission maîtrise des risques) dans leurs nouveaux bureaux du siège de la DDFiP ;
- la procédure d'appel d'offre concernant le choix d'un avocat pour représenter la DDFiP de l'Ain dans les procédures juridictionnelles concernant le recouvrement des créances de l'Etat, des collectivités

- territoriales et des établissements publics de santé ;
- la procédure d'appel d'offre concernant le choix du maître d'oeuvre et des bureaux d'études chargés de conduire l'opération de densification du siège de la DDFiP ; le suivi de la finalisation de ce projet immobilier ;
- les travaux d'isolation des combles du bâtiment du SIP-SIE d'Ambérieu-en-Bugey ;
- la préparation et l'accompagnement de l'opération de migration de la gestion du réseau de téléphonie vers le nouvel opérateur, titulaire du nouveau marché national ;
- les interventions logistiques lourdes liées à la collecte des comptes de gestion dans les trésoreries concernées du département et à leur transfert à la Chambre Régionale des Comptes ;
- les mises sous plis importantes en nombre, correspondant à des avis de sommes à payer concernant des rôles relatifs à des produits du secteur public local pour le compte des postes comptables (trésoreries d'Ambérieu-en-Bugey, Montrevel-en-Bresse, Miribel, Bourg-en-Bresse municipale) ;
- diverses interventions de logistique liées à des opérations d'archivage ou de mise au pilon engagées par les services.

FOCUS : les nouveaux locaux des services d'Oyonnax



Après plusieurs mois de travaux et d'aménagement, la nouvelle cité administrative d'Oyonnax a ouvert ses portes, en plusieurs étapes, entre la fin de l'année 2012 et le début de l'année 2013. Ce nouveau pôle de services, installé dans l'ancien hôpital de la ville réaménagé, permet désormais aux usagers de trouver au sein d'une même enceinte plusieurs services publics jusque-là dispersés en divers lieux.

Au sein de ce nouvel équipement, les services de la DDFiP (trésorerie et service des impôts des particuliers et des entreprises) occupent des locaux d'une superficie d'un peu plus de 1000 m², répartis sur deux niveaux. Organisés autour d'un accueil commun où les usagers peuvent réaliser directement l'essentiel de leurs démarches, les deux services des finances publiques sont accessibles au public à cette nouvelle adresse depuis le 11 février 2013.

2 – LES CHIFFRES-CLES DE 2013

	Chiffres
Crédits de fonctionnement délégués	3 830 359 €
Utilisation des crédits de fonctionnement	3 830 318 € (soit 99,99 % des crédits délégués)
Nombre de demandes de paiement traitées	2 470

Outre les différents marchés conclus aux niveaux national ou régional pour répondre aux besoins de certaines prestations de service nécessaires au fonctionnement du réseau (téléphonie, fournitures de bureau, nettoyage des locaux, transport de colis, gestion du parc automobile...), la division budget immobilier logistique a géré intégralement 3 marchés non déclinés en l'occurrence en lots ; elle participe ainsi à toute la procédure depuis l'appel public à la concurrence, la sélection des fournisseurs,

les relations avec les entreprises retenues et leur règlement jusqu'à la réception définitive et le décompte général et définitif des travaux.

Enfin, la division a engagé en fin de gestion 2013 la procédure de contrôle réglementaire attendue en matière d'installations techniques de sécurité incendie, d'installations électriques d'extincteurs et d'ascenseurs pour les sites domaniaux soit 4 sites pour un montant total de 8 585 €.

III - LA STRATEGIE, LA QUALITE DE SERVICE ET L'INFORMATIQUE

La division de la Stratégie a en charge :

- le contrôle de gestion de la DDFiP de l'Ain à travers le suivi des indicateurs ;
- le suivi de la qualité du service rendu aux usagers, via la mise en œuvre du référentiel Marianne ;
- diverses missions transverses, comme la gestion de l'équipe de renfort mobile, le suivi des référentiels des emplois et des structures, la préparation des comités techniques locaux ou encore la

participation à diverses enquêtes ponctuelles ou missions spécifiques (suivis d'activité, tenue du tableau de bord de veille sociale, publication de la documentation locale sous Nausicaa...);

- la coordination, en lien avec la Direction des services informatiques Rhône-Alpes Est-Bourgogne (DISI RAEB), des missions d'assistance informatique du département.

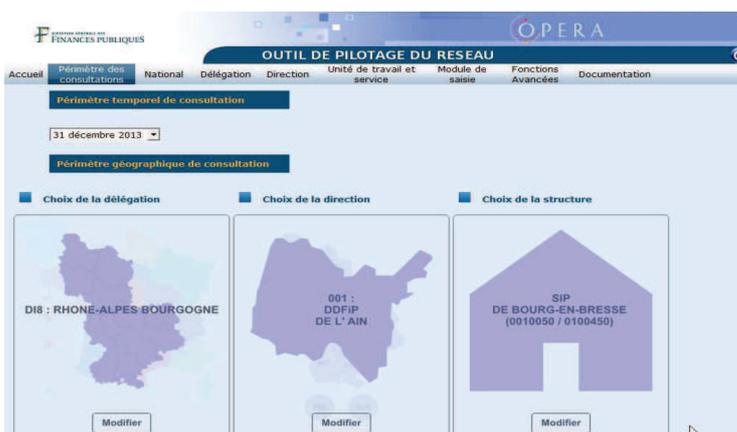
1 – LE CONTROLE DE GESTION

Dans le cadre du dispositif de dialogue de gestion mis en œuvre au sein de la DGFIP, la division a participé aux différentes phases d'élaboration et de fixation des indicateurs de performance locaux, ainsi qu'à leur suivi tout au long de l'année.

La division Stratégie a également participé à l'organisation du dialogue de gestion infra-départemental, ainsi qu'à l'établissement du compte-rendu de gestion départemental

support aux échanges entre la direction et la délégation du Directeur général.

La division Stratégie assure en outre le suivi des indicateurs des deux filières tout au long de l'année, en particulier les indicateurs BOP, ainsi que la tenue du tableau de bord du contrôle de gestion et l'alimentation de l'application OPERA (outil unifié de pilotage du réseau).



FOCUS : le plan d'action relatif aux indicateurs de performance

A la suite des travaux d'unification et de rénovation du dialogue de gestion conduits en 2011 et 2012, le Directeur général a souhaité que différentes mesures soient prises pour répondre au ressenti, souvent exprimé dans le réseau, d'une trop forte pression des indicateurs.

Dans ce cadre, un plan d'action destiné à alléger la pression statistique a été décidé en fin d'année 2012.

Ce plan d'action repose principalement sur trois grands axes :

- la réduction du nombre total d'indicateurs qui, toutes missions confondues, sont passés de 81 en 2012 à 28 en 2013 (dont 13 relevant du BOP 2013) ;
- la fixation d'un nombre maximal de 5 indicateurs pouvant être assortis de cibles chiffrées au sein de chaque structure infradépartementale ;
- la rénovation des méthodes de pilotage de l'activité, en réduisant la part du dialogue de gestion consacrée aux résultats chiffrés, et en privilégiant une approche plus qualitative, davantage orientée sur les conditions d'exercice des missions.

Au niveau local, ces nouvelles modalités de conduite du dialogue de gestion ont été mises en œuvre dès le début de l'année 2013, à l'occasion des points d'étape organisés au 1^{er} trimestre entre la direction et les responsables de services infradépartementaux.

2 – L'EQUIPE DE RENFORT DEPARTEMENTALE

L'Equipe de Renfort Départementale (ERD) a pour mission d'apporter un soutien temporaire aux trésoreries et SIP (partie recouvrement) qui connaissent des problèmes d'effectifs susceptibles d'entraîner des difficultés dans la réalisation des missions. Sa gestion est assurée par la division Stratégie.

Au 31 décembre 2013, l'effectif de l'ERM est composé de 8 agents de catégories B et C, représentant 7,1 équivalents temps plein.

En 2013, les vacances de poste constatées dans certains services ont conduit à un nombre de demandes de renfort particulièrement élevé de la part des postes comptables. L'existence au sein du réseau départemental d'unités à faible effectif, voire à agent unique, a également contribué à la demande soutenue de renfort de la part des services.

Quelques chiffres concernant l'activité de l'équipe de renfort départementale :

Chiffres clés de l'ERD sur 2013	
Nombre de jours effectifs de renfort assurés par l'ERD	1 270
Nombre de postes ayant reçu un renfort supérieur à 100 jours	3
Nombre de postes ayant reçu un renfort compris entre 51 et 100 jours	10
Nombre de postes ayant reçu un renfort compris entre 1 et 50 jours	7 (dont 1 poste en gestion conjointe)

3 – LA QUALITE DE SERVICE ET LA MISE EN OEUVRE DU REFERENTIEL MARIANNE

Faisant suite aux anciens programmes qualité PVFI (« Pour vous faciliter l'impôt ») et Qualifinances, le référentiel Marianne est une démarche qualité interministérielle mise en œuvre afin d'harmoniser et d'accroître la

lisibilité des différents dispositifs qualité pré-existants dans les services publics de l'Etat, grâce à l'instauration d'une démarche commune d'amélioration de la qualité de l'accueil et du service rendu aux usagers.



Ce référentiel se compose de 19 engagements : 14 engagements de qualité de service directement orientés vers la satisfaction de l'utilisateur, et mis en œuvre au niveau opérationnel dans les structures territoriales en contact avec le public, et 5 engagements de pilotage, destinés à assurer le suivi de la démarche et à en améliorer l'efficacité.

Les mesures de la qualité de service instaurées dans le cadre du référentiel Marianne se sont concentrées sur le second semestre de l'année 2013. Ces contrôles sont réalisés par les auditeurs, dans le cadre des actions inscrites au programme départemental d'audit, et sont complétés par des mesures spécifiques réalisés par les agents de la division Stratégie, spécialement missionnés à cet effet. Sept structures du département ont ainsi été mesurées en 2013, auxquelles il faut ajouter les 8 services ayant fait l'objet d'appels-mystères directement diligentés par la Direction générale.

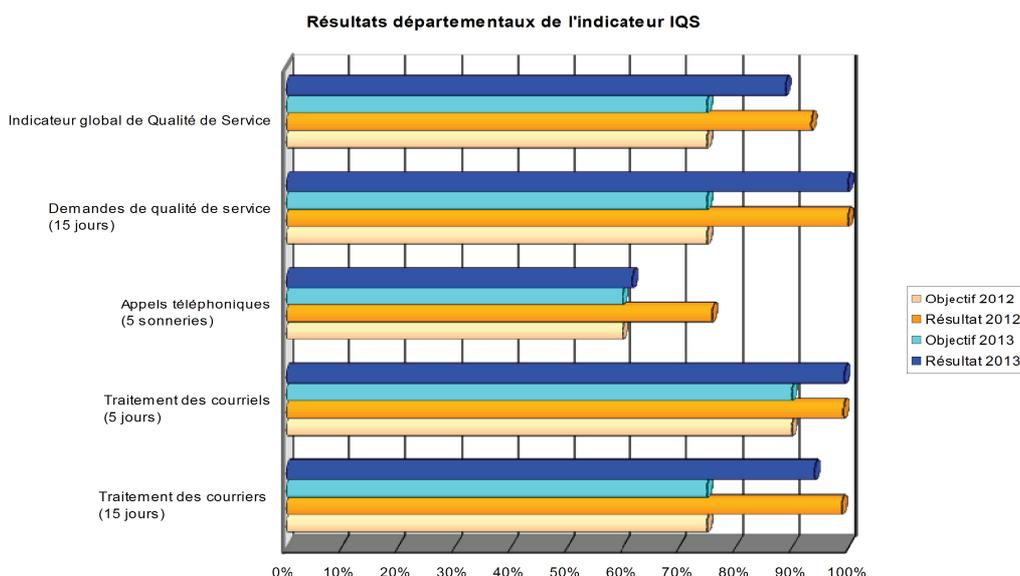
L'année 2013 a été plus particulièrement marquée par l'achèvement du déploiement du référentiel Marianne dans les structures relevant du secteur public local.

Ainsi, désormais, après une première phase d'extension du référentiel à la partie SPL des trésoreries mixtes, le référentiel Marianne s'applique également aux trésoreries spécialisées dans l'activité secteur public local et hospitalier.

Cet élargissement porte donc à 42 le nombre de structures du département de l'Ain appliquant le référentiel.

Avec un indicateur de qualité de service atteignant 88,9 % en 2013 pour un objectif national de 75 %, ces mesures ont permis de constater le bon respect des engagements du référentiel Marianne dans le département de l'Ain (cf. résultats reproduits dans le graphique ci-dessous).

Néanmoins, le taux d'appels téléphoniques aboutis en moins de 5 sonneries s'inscrit en net recul par rapport à l'année précédente (-14,1 points), et apparaît comme sensiblement inférieur à la moyenne nationale (67 %).



Composition, conception et réalisation :

Mission communication
Division stratégie – contrôle de gestion – qualité de service



Direction départementale des Finances publiques de l'Ain
11 boulevard Maréchal Leclerc – BP 40423
01012 Bourg-en-Bresse cedex